

RÉUNION DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vendredi 12 octobre 2023

La séance est ouverte à 14 heures 45 sous la présidence de Monsieur Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris.

M. OLLIER.- Nous avons le quorum soit par rapport aux présents dans l'hémicycle, soit par rapport aux très nombreux présents en visioconférence. Je vous en remercie.

Je pense que vous seriez surpris si en commençant la séance, je n'abordais pas le drame que subit le Moyen-Orient et plus particulièrement Israël. Ce qui s'est déroulé dans les kibboutz ne peut pas être qualifié autrement que de crimes horribles liés au terrorisme. Je suis déchiré par tout cela, tout le monde l'est et le macabre décompte donne le vertige à tout le monde. Comment ne pas voir dans cette stratégie le même fanatisme, souvenez-vous en, du 13 novembre 2015 qui nous a tous touchés en France au Bataclan ? Rien ne peut justifier de telles abominations. Rien ne justifie l'enlèvement par les terroristes de civils innocents, femmes et enfants, pour en faire des boucliers humains. À cet instant, je veux exprimer en votre nom à toutes et à tous, une compassion très forte pour les familles des victimes, parmi lesquelles figurent 12 de nos compatriotes. Dans cette situation, d'autres civils dans la bande de Gaza seront les victimes tout aussi innocentes de cette apocalypse. S'il est malheureusement trop tôt pour espérer voir se renouveler le dialogue de la paix, et même si je sais combien cela peut sembler utopique aujourd'hui, on a le droit tout de même de formuler en notre nom à toutes et à tous, le vœu que les dirigeants des pays démocratiques, particulièrement l'Europe qui a un rôle important à jouer, pèsent de tout leur poids pour trouver le chemin de la paix. Chers collègues, en lien avec les présidents de groupe, en mémoire des victimes et en soutien à leurs familles, je vous propose d'observer une minute de silence.

(Il est observé une minute de silence).

Je vous remercie.

Nous allons prendre l'ordre du jour, après avoir désigné un secrétaire de séance. Il s'agit de Quentin GESELL.

Nous avons donc le quorum, j'en suis très heureux. Avant de commencer les délibérations, je voudrais adresser mes plus sincères félicitations aux conseillers métropolitains qui ont été élus ou réélus aux élections sénatoriales du 24 septembre dernier. D'abord, dans le Val-de-Marne, Christian CAMBON, Laurent LAFON du groupe UDI, Christine LAVARDE dans les Hauts-de-Seine, Thierry MEIGNEN en Seine-Saint-Denis et les nouveaux élus, Ian BROSSAT et Marie-Claire CARRERE-GEE à Paris, Marie-Carole CIUNTU dans le Val-de-Marne. Agnès EVREN, Anne SOUYRIS, Francis SZPINER et Antoinette GUHL à Paris. Bravo, vous allez siéger au Sénat, je vous en félicite.

(Applaudissements)

On m'a dit que le Sénat était une très belle assemblée. Une nouvelle délibération va concerner justement le problème d'élection au Sénat. Notre collègue sénatrice, Antoinette GUHL, m'a informé de sa démission de son poste de vice-présidente de la Métropole. Dans ce cadre, puisque nous sommes dans les règles de la gouvernance partagée avec les répartitions par groupe des postes de vice-présidents, le groupe écologiste a fait savoir qu'il proposait une candidate à cette fonction. Je pense que comme on a le départ d'Antoinette GUHL et la proposition de remplaçant, il s'agit de la candidature de Fatoumata KONE. Si vous êtes d'accord, on va procéder tout de suite à cette élection, ainsi le problème sera réglé. Pas d'objection ? *(Non)*.

Il faut faire une élection à bulletin secret mais comme il s'agit d'un accord politique et qu'il s'agit d'une élection normale au sein d'un groupe pour le remplacement d'une vice-présidente, est-ce que quelqu'un demande le vote à bulletin secret ? *(Non)*. Ce sera un vote à main levée.

Dans ce cas, je vous propose la candidature de Fatoumata KONE qui, au passage, est conseillère métropolitaine, responsable de l'Agence Parisienne du Climat. Elle connaît très bien nos problèmes, et j'ai eu avec elle des relations constructives, je l'en remercie.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote).

Unanimité.

(Applaudissements)

Vous pouvez rejoindre le poste de la quatrième vice-présidente, qui est au premier rang.

Mme KONE.- Je vous remercie, Monsieur le Président, et remercie mon groupe pour la confiance qui m'est faite aujourd'hui. Et je remercie Antoinette, félicitations encore une fois, je sais que vous nous représenterez dignement au Sénat. Je suis ravie de rejoindre l'exécutif de la Métropole. Merci.

M. OLLIER.- J'ai une communication concernant la création de la Foncière métropolitaine Centres-Villes Vivants. C'est un événement que je qualifierais d'historique car on a créé l'une des plus importantes foncières de France. Je remercie le préfet MOURIER qui a été à la manœuvre pour créer administrativement cette foncière, merci de votre acharnement pour la création.

Je remercie infiniment ceux qui ont accepté d'entrer dans le capital de 25 M€, qui atteindra 70 M€ en fonds propres. Il y a six partenaires : la Métropole (17 M€), la Banque des Territoires (6,5 M€), je remercie Richard CURNIER, le Crédit Agricole Île-de-France (335 000 €), je remercie Michel GANZIN. Ils étaient présents tous les deux au vote de la création de la Foncière. La CCI Paris Île-de-France (400 000 €), Dominique RESTINO était présent aussi, la Chambre des Métiers de l'Artisanat régional (300 000 €), Francis BUSSIERE était là également, et la SEMMARIS (200 000 €), Stéphane LAYANI était présent également. Ce sont des personnalités importantes qui président des organisations importantes, qui ont compris que cette foncière pouvait être l'occasion de transférer des pouvoirs que les villes ont. Elles demanderont à la foncière de le faire pour le compte de la commune et la commune pourra préempter les murs ou les fonds de commerce selon la loi dite Ollier, si vous souhaitez remettre des commerces de proximité dans vos centres-villes. C'est pourquoi on a lancé l'opération Centres-Villes Vivants. 58 villes se sont engagées sur les

61 villes qui ont des centres-villes en voie de désertification. C'est un grand succès. Allez voir Marine ONFRAY au cinquième étage de la Métropole pour l'instant. On va déménager quand on aura trouvé d'autres locaux. C'est l'occasion d'avoir un dialogue concernant votre ville. La Foncière pourra acheter des murs, des fonds et faire de l'aménagement et de la réhabilitation urbaine. C'est un instrument métropolitain au service des maires que vous êtes et des communes, si vous le souhaitez.

Je vous signale que mercredi 8 novembre prochain, se tiendront les assises métropolitaines du centre-ville. Cher Philippe LAURENT, c'est votre association Centre-Ville en Mouvement qui l'organise à Saint-Ouen, cher Karim BOUAMRANE, et la dernière avait eu lieu à Rueil-Malmaison. Il y avait eu 400 personnes à Rueil, j'en avais été très heureux. Venez nombreux à ces assises, on y apprend beaucoup et ce sera utile pour vous.

Vous trouverez sur table un appel à manifestation d'intérêt « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune ». Engagez-vous dans cet appel. Tout à l'heure, j'ai eu une discussion au sein de notre groupe sur le sujet du rugby. Ce n'était pas la même démarche car c'est Paris 2023 qui a eu cette démarche, indépendamment de nous. En revanche, on le fait avec JO 2024 dès le départ. Vous avez une plaquette pour l'ambition olympique et paralympique du Grand Paris et une autre sur la Métropole au service de ses communes, qui pourront vous être utile si vous souhaitez avoir des informations précises.

Je commence les délibérations.

C. Délibérations du Conseil

❖ Solidarité internationale

1. Soutien au peuple marocain

M. OLLIER.- C'est une subvention suite au séisme au Maroc, pour une collecte. Il y a deux demandes de parole. C'est une subvention que Daniel-Georges COURTOIS présente.

M. COURTOIS.- Tout le monde a en tête le 8 septembre 2023, le séisme qui a touché la région de Marrakech-Safi et Souss-Massa au Maroc et qui a fait près de 2 946 morts et 5 674 blessés. La Métropole, sensible au drame provoqué par le séisme survenu au Maroc dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre, souhaite exprimer sa plus grande solidarité aux populations touchées par cette catastrophe. Elle entend ainsi apporter dans les plus brefs délais son soutien financier aux actions humanitaires en cours pour répondre aux besoins urgents des populations. Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention de 500 000 € au titre d'une fondation extérieure des collectivités territoriales, qui est gérée par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

M. OLLIER.- Attention, on ne donne pas de subvention au Maroc, mais à un organisme national sous contrôle du ministère. Il faut que ce soit bien clair. On a eu des discussions tout à l'heure sur ce sujet. On sera peut-être appelé à donner des subventions pour aider au niveau des situations d'Israël et Gaza. Je n'en sais rien, mais je pense que l'on ne sera pas insensible aux demandes si elles sont formulées.

Sylvain RAIFAUD a la parole.

M. RAIFAUD.- Merci beaucoup. Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons évidemment été très touchés par le séisme qui a frappé la région de Marrakech. Nous partageons la vive émotion et les destructions sont considérables, 3 000 personnes ont perdu la vie, presque 6 000 blessés, 300 000 personnes sans abri attendent d'être relogées dignement. Cette catastrophe illustre comme un avertissement. Elle est survenue pendant l'été le plus chaud jamais mesuré sur la planète. C'est un nouvel exemple des conséquences dramatiques du réchauffement climatique. Elle nous rappelle que face aux changements de régime climatique, ce sont les populations des pays les plus pauvres, dans lesquels les infrastructures sont les plus fragiles et les plus vétustes, qui sont les premières menacées et systématiquement les plus sinistrées. C'est pourquoi les pays les plus riches ont un devoir d'aide, de soutien

en direction des pays du Sud. Nous nous associons bien évidemment à la délibération proposée, qui fait honneur à la Métropole du Grand Paris.

M. OLLIER.- Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

❖ Finances

2. Ajustement des autorisations de programme

M. LAURENT.- Alexandra a envoyé un mot pour s'excuser, elle a un empêchement de dernière minute et ne peut pas être présente.

Monsieur le Président, il s'agit des ajustements de l'enveloppe des autorisations de programme. Ce sont des ajustements extrêmement limités. Cela augmente de 0,2 M€ en dépenses, pour s'élever à 865 M€, et c'est stable en recettes à 141,1 M€, soit un solde net de 723,9 M€.

Ces ajustements d'autorisation de programme concernent la ventilation de crédits au sein de l'enveloppe dédiée au fonds des équipements structurants. Je n'entre pas dans le détail. Il est intéressant de noter des instructions de crédits supplémentaires pour le plan Canopée du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis pour 1,7 M€, des crédits supplémentaires pour le 1 % artistique, et une enveloppe de 1,5 M€ liée à la construction de notre centre aquatique olympique. Tout ceci est financé par la diminution de 3,5 M€ des crédits affectés au co-financement des sites de célébration mis en place par les communes à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques. C'est une diminution en investissement parce que les projets transmis par les sites font apparaître des besoins financiers davantage en fonctionnement plutôt qu'en investissement, et un transfert se fait entre investissement et fonctionnement. Nous réinscrivons les crédits de fonctionnement nécessaires en 2024.

Il y a évidemment à la suite des volumes de crédits de paiement en 2023, qui sont également ajustés en fonction des lissages de versements selon les besoins de facturation connus et l'avancement des projets avec une baisse de 11,7 M€ des crédits de paiement en 2023, et une augmentation analogue des crédits de paiement 2024. Ces ajustements d'autorisations de programme sont donc très limités en volume.

M. OLLIER.- Merci, Monsieur le Président, d'avoir fait un excellent exposé financier. Je voudrais compléter car cela concerne des programmes engagés par la Métropole et je ne suis pas sûr que tout le monde en ait connaissance. Par exemple, les diminutions de crédits ou les augmentations, peu importe, concernent la ZAC Plaine Saulnier à Saint-Denis et l'aménagement des bureaux de la Métropole, pour que nos agents soient installés dans les meilleures conditions possibles. Des groupes ont visité les nouveaux bureaux, c'est très bien fait ; les subventions dans le cadre des plans de sauvegarde, et l'avancement d'une première opération dans le cadre des zones d'expansion des crues, nécessitant des crédits de 2023. Ce n'est pas énorme, c'est le début du fameux programme Seine Grands Lacs dont je vous parle depuis longtemps et dont notre ami, Denis LARGHERO, s'occupe du financement. Il le fait très bien, je l'en remercie. On a vu ensemble un programme d'une centaine de ZEC mises en place petit à petit. La mise en place de ces zones se fait, avec si nécessaire, l'indemnisation des agriculteurs dont on inondera les terres, avec des conventions avec la Métropole. La taxe GEMAPI que l'on prélève permettra de satisfaire ces indemnités. Cela permettra d'arriver à une diminution que je qualifierais comme conséquente des inondations à Paris dans un terme de quatre à cinq ans. Si d'ici quatre à cinq ans, la centennale ne nous tombe pas dessus, avec les 850 millions de mètres cubes retenus par les quatre grands lacs, avec la Bassée qui diminuera de 10 à 15 centimètres, avec ces ZEC, on aura peut-être réussi à transformer la centennale en crue de 2018, 2016. Je l'espère, en tout cas, c'est notre volonté, notre objectif.

Quand je suis arrivé à Seine Grands Lacs, il y avait six ZEC et en l'espace d'un an et demi, il y en a 104. On fait des déplacements à Châtillon-sur-Seine. J'ai parlé avec la maire de Paris des sources de la Seine. On va à Troyes, à Vallons, à Châlons-en-Champagne, les agriculteurs sont tous très heureux. Je leur dis : « N'essayez

pas de savoir ce que la Métropole va vous prendre. Réfléchissez à ce que la Métropole peut vous apporter. » Cela change complètement le discours. Quand ils voient débarquer ceux qu'ils considèrent comme des Parisiens, et dont je fais partie, ils se posent des questions et c'est légitime, au fin fond des campagnes de la Haute-Marne. Mais, ils voient qu'on est là pour leur apporter quelque chose, des personnes courageuses décident de faire les ZEC et s'engagent dans un programme qui nous permettra de dire que l'on a fait quelque chose d'utile pour limiter les inondations.

Pour ces ajustements de programmes, pas d'interrogation ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2023

M. LAURENT.- Il s'agit d'ajuster à la marge quelques enveloppes de dépenses de fonctionnement. On avait enregistré les modifications concernant les recettes lors de la DM1 votée en juillet. Ces ajustements de fonctionnement concernent la préparation des Jeux Olympiques et la Coupe du monde de rugby pour 1,1 M€, des opérations d'aménagement pour 1,7 M€, le déblocage de l'aide exceptionnelle au Maroc pour 500 000 € et quelques ajustements mineurs à la fois sur le fonctionnement et sur quelques lignes politiques qui représentent très peu de choses.

En investissement, ce sont les conséquences de ce que l'on a voté il y a un instant sur les autorisations de programmes et les crédits de paiement, donc la diminution de crédits de paiement que j'évoquais tout à l'heure, qui naturellement seront reportés sur 2024.

Voilà pour les grandes lignes de cette décision modificative qui ne change pas fondamentalement les équilibres financiers de la Métropole.

M. le PRÉSIDENT.- Merci à la commission des Finances, présidée par Gilles CARREZ, qui a voté cela à l'unanimité. S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Aménagement

4. Porte de Bagnole – Gallieni : prise en considération du secteur de projet pour analyser l'opportunité de définir une future opération d'intérêt métropolitain

M. BENISTI.- On a une série de délibérations pour ce qui concerne la mission d'aménagement de la Métropole et d'abord, un dossier très complexe. L'intitulé de la délibération est la prise en considération du secteur du projet pour analyser l'opportunité de définir une future opération d'intérêt métropolitain. C'est dire la complexité de ce projet. Tout le monde connaît la porte de Bagnole. L'objet est évidemment une prise en considération de ce secteur pour analyser son opportunité de conduire des études pour éventuellement la mettre en opération d'intérêt métropolitain. Ce secteur concentre de fortes nuisances dues à la présence d'infrastructures routières que tout le monde connaît et à son rôle d'échangeur routier entre l'A3 et le périphérique de Paris ; 300 000 véhicules par jour.

Des partenaires sont avec nous pour mener à bien ce projet : Est ensemble, la ville de Paris et la ville de Bagnole, qui ont mené une étude afin de procéder à la recomposition urbaine du site et à l'issue de cette étude, les partenaires ont validé le caractère stratégique du secteur de la porte de Bagnole-Gallieni et la nécessité d'une intervention partenariale pour la transformation d'échangeurs de l'autoroute A3, du boulevard périphérique et de l'ensemble de ses abords et du pôle de Gallieni. Les enjeux de transformation urbaine, portés par ce secteur d'études, répondent pleinement aux ambitions métropolitaines en terme d'aménagement de l'espace.

Ce projet s'inscrit dans un contrat de PPA qui est en cours de rédaction, pour lequel la Métropole sera maître d'ouvrage des études dans le cadre de l'analyse de déclarer d'intérêt métropolitain le secteur de ce projet.

M. OLLIER.- Sujet important. On entre de plus en plus dans des décisions que la Métropole assume totalement. Madame de RUGY a la parole.

Mme de RUGY.- Je souhaitais prendre la parole en tant qu'élue de la ville de Bagnole. En tant qu'habitante et usagère de la porte de Bagnole, je ne peux que souscrire à l'objectif de réaménagement de la porte de Bagnole comprise dans un sens large, comprenant le côté parisien, le périphérique, l'échangeur, l'arrivée de l'A3 et l'ensemble du centre commercial Bel Est. L'enjeu de réaménagement est évidemment très important pour avancer dans un sens conforme à tous les plans que nous avons votés pour renaturer l'espace, débitumer, réduire la circulation automobile, apaiser les autoroutes, transformer le périphérique en boulevard urbain. Je pense effectivement qu'il y a un enjeu métropolitain pour la réduction de la circulation, mais aussi pour tous ces objectifs auxquels nous souscrivons et qui vont dans le sens des plans que nous avons votés.

J'attire votre attention sur trois points pour la suite si cette opération devait devenir une opération d'intérêt métropolitain. La première chose est de se fixer un objectif clair, pas clairement exprimé dans la délibération, l'objectif de réduction de la circulation automobile. C'est un point noir en terme de pollution évidemment, en terme d'emprise de l'autoroutier sur l'urbain et c'est nécessaire pour faciliter les passages entre Paris et sa banlieue. C'est possible aussi puisque de nouveaux transports en commun vont arriver avec le prolongement de la ligne 11 et le Grand Paris Express, qui vont permettre de relier différentes banlieues entre elles, sans passer par le périphérique et la ville de Paris.

Le deuxième point est la nécessité de considérer que le scénario est devant nous, et non pas derrière. Est évoqué dans la délibération un scénario d'enfouissement maximal autoroutier. Tout cela sera à réétudier dans la suite, notamment pour mesurer l'impact sur la pollution mais aussi l'impact Carbone des infrastructures qui viendront se substituer aux infrastructures actuelles.

En conclusion, si l'opération devenait une opération d'intérêt métropolitain, nous aimerions avoir le soutien de la Métropole pour commencer dès aujourd'hui à démanteler une partie de ces infrastructures pas à pas, sachant que beaucoup de bretelles autoroutières sont vides. Elles sont trois de chaque côté, donc six pour atteindre chaque niveau du parking. Tout cela peut être phasé en un projet qui certes nous projette en 2040, mais commence dès demain.

M. OLLIER.- Merci. Avec 300 000 véhicules par jour, on a compris qu'il y avait un problème de véhicules. C'est bien prévu dans les prochaines démarches à venir, il est évident que ce problème sera prioritairement pris en compte. Je peux vous rassurer, et je vous remercie du soutien que vous apportez à la Métropole.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Approbation du financement du projet de gymnase de Dugny sous la maîtrise d'ouvrage de Paris Terres d'Envol

M. BENISTI.- C'est un projet nettement moins compliqué que le projet de Bagnole. Il s'agit du financement du projet de gymnase de Dugny sous la maîtrise d'ouvrage de Paris Terre d'Envol. C'est l'attribution d'une subvention de 1 M€ à Paris Terre d'Envol dans le cadre de la réalisation du gymnase, du *cluster* des médias sur la commune de Dugny. C'est là que sera l'ensemble des journalistes pour les prochains Jeux, ainsi que les compétitions olympiques d'escalade et de tir. Le gymnase se situe au sein du village des médias, et s'inscrit pleinement dans l'enjeu de l'héritage des JOP de 2024, et l'élément structurant du futur quartier est que ce nouvel équipement amorcera notamment le parcours sportif organisé sur les espaces publics. Ce projet est fédérateur, répondant à un besoin important de rééquilibrer l'offre d'équipements sportifs à l'échelle métropolitaine, et s'engage à obtenir plusieurs labels témoignant d'une conscience environnementale exemplaire.

Le démarrage des travaux a eu lieu en juillet dernier, puisque Monsieur le Président, vous aviez autorisé ce démarrage anticipé des travaux avant l'attribution de la subvention métropolitaine.

M. OLLIER.- Merci. C'est un problème de calendrier. J'étais très heureux d'être près de Quentin GESELL et du préfet BESCHIZZA pour la pose de cette première pierre. Je vous remercie d'avoir présenté ce projet très fédérateur qui permettra de rééquilibrer l'offre sportive dans cette partie de la Métropole. Philippe MONGES, président de la commission Aménagement, nous a fait savoir que cela avait été voté à l'unanimité.

Pas de questions particulières ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Convention de financement du projet Ateliers Médicis sous la maîtrise d'ouvrage de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis

M. BENISTI.- C'est une convention du financement du projet Ateliers Médicis pour laquelle on a passé bon nombre de délibérations auparavant. Toujours sous la maîtrise d'ouvrage de l'établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, c'est une approbation pour le financement. Le coût pour la Métropole est de 8,5 M€, ce qui correspond à 26 % sur le coût total de 39,8 M€. On l'avait déjà passé dans les premières délibérations de la Métropole en novembre 2016, on adhérerait directement à l'EPCC Ateliers Médicis.

C'est un projet d'équipement culturel mixte implanté à Clichy-sous-Bois et en même temps à Montfermeil, porté par l'établissement public de coopération culturelle. Les Ateliers Médicis, c'est un projet né à la suite des émeutes de 2005, de la volonté de Clichy-sous-Bois, de Samira TAYEBI, et de Montfermeil, de Xavier LEMOINE. Le but était de faire de la culture un levier de désenclavement de leurs différents territoires.

L'objectif de ce programme est de créer un équipement culturel d'envergure à rayonnement national et international, et de faire émerger un organe fédérateur ayant pour but de rassembler la population autour d'une dynamique artistique, créative, valorisante, et d'accueillir des artistes pour un partage des savoirs et des compétences. Le bâtiment sera compact afin de libérer au sol un espace public arboré permettant d'aménager des jardins, de ne consommer qu'un tiers de la parcelle et de créer des îlots de fraîcheur et de biodiversité urbaine. La conception du bâtiment permet de créer une ventilation naturelle diurne comme nocturne, et de ne pas recourir à la climatisation. C'est un des premiers projets qui va véritablement dans ce sens : on remplace la climatisation par ces nouvelles technologies. De plus, l'ambition du projet est de limiter l'impact Carbone du bâtiment, en s'appuyant notamment sur des ressources locales, des matériaux de construction biosourcés ou issus du réemploi et à faible consommation énergétique. Avis à l'unanimité de la commission Aménagement.

M. OLLIER.- On voit que vous connaissez très bien le dossier.

Anne-Gaëlle LEYDIER, Xavier LEMOINE, Olivier KLEIN, Roland CRANOLY et moi-même ne participons ni au vote ni au débat car nous sommes membres du Conseil d'administration.

Pas de questions ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Franchissement urbain Pleyel : convention bilatérale de financement de la deuxième phase de travaux

M. BENISTI.- On avait déjà pris des délibérations précédemment concernant le franchissement urbain Pleyel et l'approbation de cette convention bilatérale. La participation totale de la Métropole est de 18,3 M€ : 1 M€ en phase d'études, 5 M€ pour la première phase de travaux, 9 M€ pour la deuxième phase que je présente actuellement, et 3,3 M€ au titre de l'inflation pour les deux premières phases.

Le franchissement urbain Pleyel est un projet majeur à l'échelle de l'Île-de-France, dont l'intérêt stratégique pour le développement des territoires situés de part et d'autre du faisceau ferroviaire, a été mis en évidence à de nombreuses reprises. Le projet contribue à la résorption de la coupure urbaine de 300 mètres constituée par le faisceau ferroviaire nord Europe. En juin 2020, à l'époque, l'État, la Société du Grand Paris, Plaine Commune, la Métropole du Grand Paris, le département de Seine-Saint-Denis et la ville de Saint-Denis avaient signé une convention cadre de financement précisant les modalités exactes de financement de ce franchissement urbain Pleyel et le montant des contributions de chacune des parties. C'est un avis également à l'unanimité de la commission Aménagement.

M. OLLIER.- Le coût global est supérieur à 200 M€, c'est une affaire extrêmement importante, et la Métropole mettra un peu plus de 18 M€.

Des questions ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Opération d'intérêt métropolitain Le Blanc-Mesnil – La Molette : approbation des objectifs et des modalités de concertation préalable à la création de la ZAC

M. BENISTI.- Depuis janvier 2022, on avait déjà rencontré évidemment le maire lors de plusieurs réunions, notamment avec Eric CESARI, concernant l'intérêt métropolitain de l'opération. Depuis, il y a eu un certain nombre de réunions : dans le courant de janvier 2022, en mai 2022, en juillet 2022. Le 14 avril 2023, est intervenue la déclaration d'intérêt métropolitain de l'opération de La Molette sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole. Le 10 juillet dernier, un comité stratégique en présence du maire a été organisé pour lui présenter les enjeux de cette ZAC au regard évidemment du SCoT. Il y a eu un débat assez long à la commission Aménagement, même si une grande majorité s'est dégagée sur le projet. On a rediscuté évidemment avec les uns et les autres, et pris en compte les divergences qui étaient élaborées, notamment par le président MONGES. On a ajouté un paragraphe pour compléter la délibération, afin d'envisager des études complémentaires, indispensables pour mener à bien ce projet, et surtout garantir la cohérence du programme avec les schémas directeurs du SCoT et du SDRIF.

Les études d'opportunité ont également pointé la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des ambitions programmatiques de ce projet en lien, et c'est normal, avec le SCoT métropolitain arrêté le 13 juillet dernier, et notamment sur les ambitions liées à la présence des activités productives en zone dense. Sur ce point, et dans le cadre des travaux en cours, la ville et la Métropole vont engager des rencontres avec l'ensemble des activités présentes sur le site, afin de préciser une stratégie foncière de relocalisation, ce qui était important, et qui s'envisage à l'échelle de la commune et de l'EPT Paris Terre d'Envol, afin de maintenir ce tissu d'activités sur le territoire métropolitain.

C'est un programme sur une durée d'environ 25 ans, avec 4 800 logements inscrits, 3 000 mètres carrés de commerces et services dont un espace commercial et un certain nombre d'autres éléments, tels que des groupes scolaires, etc.

La commission n'a pas donné un avis unanime, il y a deux votes contre.

M. OLLIER.- C'était la majorité seulement, il y a deux votes contre. Une demande de parole de Monsieur MEUNIER.

M. MEUNIER.- Mes chers collègues, je voulais rappeler en quelques mots la philosophie qui nous anime dans cette métropole. Il s'agissait de créer une métropole pour pouvoir rééquilibrer les territoires, en particulier la question de l'emploi et du logement, rapprocher l'emploi de là où les gens habitent. C'est écrit dans le SCoT, dans le Plan Climat et même dans la loi qui constitue notre Métropole. En l'occurrence, c'est un projet de plusieurs hectares et quand on le regarde, on s'attend à la mixité fonctionnelle et on découvre qu'il y a 5 000 logements, environ 200 000 mètres carrés de logements, à la place d'activités et d'emplois industriels qu'on enlève et pour les activités économiques, on met 3 000 mètres carrés. À peine 1 % de la

programmation est consacré à l'emploi dans cette ZAC. On va loger des gens à plus d'une heure de Paris, imaginez les déplacements pendulaires.

Je ne vous fais pas toute la démonstration, mais pour nous écologistes, c'est une évidence et j'aurais pu penser que c'en était une pour la Métropole et ses services, et même pour tous les urbanistes qui se penchent sur le dossier. Un tel projet ne peut pas voir le jour, qui plus est dans 25 ans. Il était obsolète il y a 10 ans et dans 25 ans, on sera à rebours de ce qu'on cherche à faire dans cette métropole.

Nous demandons de manière très solennelle, Monsieur le Président, à retirer la délibération pour prendre le temps d'y retravailler, comme nous l'avions déjà demandé lors de la dernière séance. Ce n'est pas le petit paragraphe qui dit qu'on va peut-être étudier la possibilité de garder un peu d'emplois industriels dans le coin qui va faire la différence. Certes, la zone industrielle est vieillissante mais on peut la rénover. J'ai cru comprendre des propos du Président de la République, que l'objectif même de l'économie française est de se réindustrialiser. Quand on a la chance sur notre territoire d'avoir de l'industrie, on ne la raye pas d'un trait de plume pour mettre 5 000 logements, la cité des 5 000. Je vous remercie.

M. OLLIER.- Je peux comprendre votre réaction. Néanmoins, la commission a voté favorablement, même si Monsieur MONGES et vous avez voté contre. Votre vote est légitime, mais ce n'est pas pour autant que les opérations doivent s'arrêter dès lors qu'une majorité détermine qu'elles peuvent se poursuivre.

Vous parlez de mixité fonctionnelle, vous avez raison mais si vous vous inquiétez pour l'avenir, nous aussi. Le Bourget se développe à côté, une gare du Grand Paris Express est à cinq minutes. Sur le plan du développement économique, des moyens permettront d'absorber bon nombre d'emplois qui pourront être créés à cet endroit. Ce n'est pas le problème.

On a bien compris qu'il y avait une difficulté. Vous dites : « Peut-être », ce n'est pas « peut-être ». Il est écrit que les études d'opportunité ont également pointé la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des ambitions programmatiques de ce projet en lien avec le SCoT métropolitain, et notamment les ambitions liées à la présence d'activités productives en zone dense. J'ai demandé que l'on mette cela pour que vous compreniez qu'à partir du moment où cette phrase est dans la délibération, il est bien évident que la discussion sur la finalisation de ce projet va reprendre dès que la délibération sera votée. Je l'ai fait rajouter car j'ai bien compris qu'il y avait des demandes légitimes, et ce que vous dites est une interrogation légitime, mais ce dossier doit s'achever après les discussions dans le cadre des travaux en cours. On va engager les rencontres avec les différents acteurs pour améliorer le projet dans le bon sens.

On ne peut pas dire que la nécessité de poursuivre, cela veut dire « peut-être ». Je suis très sensible aux mots, je souhaite que cette délibération soit votée. Ce n'est pas parce que vous êtes contre que l'on doit arrêter le système de mise en œuvre d'une ZAC ou d'un projet métropolitain extrêmement important.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix.

9 voix contre (Mesdames Antoinette GUHL, Anne de RUGY, Fatoumata KONÉ, Carine PETIT, Virginie DASPET, Messieurs Emile MEUNIER, Philippe MONGES, Sylvain RAIFAUD, François DECHY)

Les autres étant pour, la délibération est adoptée.

Merci beaucoup.

La délibération est adoptée.

9. Piscine de réemploi à Sevrans : déclaration d'intérêt métropolitain du soutien financier

M. BENISTI.- La Ville de Sevrans va accueillir un bassin provisoire des Jeux Olympiques et Paralympiques suite à l'appel à manifestation d'intérêt de Paris 2024. Partant d'un terrain de 11 400 mètres carrés, situé à proximité de la gare de Sevrans-Livry et du canal de l'Ourcq, le projet consiste à y intégrer le nouveau bassin

provenant des Jeux Olympiques de 2024 et de le couvrir tout en rénovant l'équipement actuel de 1 000 mètres carrés et découvrir son bassin existant.

Ce projet comprend un nouveau bâtiment pour accueillir le bassin de 50 mètres avec accueil, vestiaires, etc., une transformation du bassin existant de 25 mètres, une réutilisation des vestiaires existant et un agrandissement des espaces extérieurs avec les parkings, le solarium, une mise à disposition des espaces verts en hiver pour le public.

L'objectif est de participer à l'héritage durable des JO de Paris de 2024, de développer la politique municipale de la natation et satisfaire les besoins d'accès à l'eau d'une population jeune et dans un territoire de plus en plus exposé aux fortes chaleurs. Avis favorable à l'unanimité de cette délibération en commission Aménagement.

M. OLLIER.- Excusez-moi, je presse un peu les débats. J'ai rencontré le maire de Sevrans sur place, Stéphane BLANCHET, pour discuter du projet le 26 septembre dernier. Quand on m'invite à visiter une ville, j'y vais avec bonheur. Monsieur BLANCHET a la parole.

M. BLANCHET.- Vous aviez invité les maires ou leurs représentants à une rencontre avec Monsieur ESTANGUET il y a plusieurs jours. Vous aviez rappelé à juste titre les enjeux d'une grande fête populaire nous rassemblant toutes et tous à l'occasion de ces Jeux Olympiques et Paralympiques. Vous aviez rappelé tout l'investissement de la Métropole du Grand Paris pour le succès de ces JOP, et dit aussi les objectifs d'utilité sociale et écologique de l'héritage olympique.

J'interviens brièvement après vous, Monsieur le Président, pour souligner à quel point le réemploi d'un bassin olympique de 50 mètres de long constituera un apport sans équivalent pour la ville de Sevrans. Il va remplacer une piscine caneton datant de 1976. Les besoins scolaires et d'autres publics seront assurés pour les 30 ans à venir. Ce nouvel équipement nautique à proximité du parc de la Poudrerie - un poumon vert métropolitain - constituera véritablement une grande source de fierté pour la Métropole et évidemment pour Sevrans. Je tiens à vous remercier, toutes et tous les élus de la Métropole, et vous aussi, Monsieur le Président, pour ce concours, cette aide précieuse et loin d'être négligeable.

M. OLLIER.- Je suis sensible à vos remerciements.

Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. Déclaration de l'opération d'intérêt métropolitain de la Grusie et du Val d'Ablon – Prise en considération du projet d'aménagement du Val d'Ablon au sens de l'article L.424-1 3° du code de l'Urbanisme

M. BENISTI.- Une superficie de 1,65 kilomètre carré sur le secteur d'étude, constituée des quartiers du Val d'Ablon, ceux de la gare, du centre-ville commerçant, du centre-ville historique et de la Grusie, présente d'importantes problématiques environnementales, urbaines et sociales, en grande partie dues aux contraintes des plans d'exposition du bruit et de prévention du risque d'inondations, qui limitent considérablement la constructibilité. Le centre-ville est inscrit déjà au programme Centres-Villes Vivants de la Métropole et le site IMGP3 pour la rue du général de Gaulle, et est inclus dans cette zone d'étude. La Métropole a lancé en septembre 2022 des études d'opportunité afin de préciser les ambitions métropolitaines des projets proposés par la commune.

Ces études d'opportunité ont abouti aux conclusions suivantes : Les deux secteurs de la Grusie et du Val d'Ablon, pour une superficie de 50 hectares, sont structurants pour développer des actions de construction de logements, d'espaces publics et d'équipements sportifs, répondant aux ambitions métropolitaines en matière d'aménagement de l'espace et d'enjeux environnementaux. Une déclaration d'intérêt métropolitain est proposée pour ces deux secteurs. Pour les autres secteurs, le centre-ville historique, la gare et le centre-ville commerçant, cela nécessite un accompagnement en ingénierie de la Métropole. À la suite des émeutes

de juin 2023 et de l'incendie de la mairie dans la nuit du 28 au 29 juin dernier, il a été décidé évidemment d'apporter le soutien à ce projet. C'est pourquoi on l'a voté à l'unanimité de la commission Aménagement.

M. OLLIER.- Le maire de Villeneuve-le-Roi est content, c'est chez lui que cela se passe.

Si c'est pour dire merci à la Métropole, faites vite.

M. GONZALES.- Les habitants de la ville de Villeneuve-le-Roi vous remercient, ainsi que les services de la Métropole pour leur action. C'est bien là l'illustration du bien-fondé d'une intercommunalité d'action. La ville seule n'arrive pas à s'en sortir, compte tenu des complexités extrêmes du fait des contraintes rappelées par Jacques-Alain. Nous avons grandement besoin de l'étape supérieure que représente la Métropole pour pouvoir agir. J'en profite pour vous remercier car vous avez déjà agi auprès d'ADP afin de cheminer et ouvrir un certain nombre de portes. Autrement, le maire que je suis était dans l'impasse. Je vous en remercie encore.

M. OLLIER.- Merci, Monsieur le maire, d'où l'utilité de la Métropole, j'en suis convaincu. Vos paroles me font plaisir. La commission présidée par Monsieur MONGES avait donné un avis unanime.

Pas de questionnements ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Centre Aquatique Olympique et Plaine Saulnier**

11. Centre Aquatique Olympique : Avenant n° 2 à la convention de participation au financement des ouvrages olympiques et paralympiques de Paris 2024 établie avec la SOLIDEO

M. GESELL.- Je vous rappelle que la SOLIDEO a pour mission de veiller à la livraison de l'ensemble des ouvrages, à la réalisation de l'ensemble des opérations d'aménagement nécessaires à l'organisation des JOP 2024. En février 2019, la Métropole a approuvé le projet de convention de participation au financement des ouvrages olympiques en vue des Jeux. Cette convention prévoit une contribution de la Métropole à hauteur de 16,8 M€, valeur 2016. On a voté un premier avenant il y a plusieurs mois et à la suite de l'évolution du tableau financier de la SOLIDEO. Il convient de traduire dans un avenant n° 2 les modifications suivantes : fixer une participation de la Métropole aux frais de structure de la SOLIDEO à hauteur de 345 000 € courants, fixer le montant total de la contribution de la Métropole hors frais de structure à 24 336 000 € courants affectés comme suit : 21 352 000 € pour le centre aquatique olympique, 1 115 000 € sur diverses autres opérations, 1 269 000 € à la réserve pour complément de programme et 600 000 € au fonds d'innovation et développement durable, consécutivement à la prise en compte de l'évolution réelle de l'inflation, et modifier l'échéancier des versements à compter de 2023.

Avis favorable à l'unanimité de la commission Aménagement, et je rappelle que Patrick OLLIER, Anne HIDALGO, Pierre RABADAN et moi-même ne prenons pas part au vote car membres du Conseil d'administration de la SOLIDEO.

M. OLLIER.- Merci. Je suis ravi de cette délibération car l'autre jour, vous étiez nombreux à être venus entendre Tony ESTANGUET à la Métropole. Une soixantaine de villes était représentée. J'indiquais ce jour-là, et je le confirme aujourd'hui, que les clés du centre aquatique olympique seront remises avec une avance d'environ 3 semaines à un mois, ce qui est contraire à ce que les bonnes langues disaient avant que l'on ne commence les travaux. Les bonnes langues disaient à l'époque que l'on n'était pas capables d'assumer la responsabilité, et certainement pas capables de respecter le financement. Cela fait du bien de voir que l'on est à un point où les choses se passent très bien. Je vous remercie de votre travail en tant que vice-président chargé des JO.

S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. Centre Aquatique Olympique – Avenant N° 1 au contrat de concession de service public d'exploitation du Centre Aquatique Olympique de la Plaine Saulnier avec conception, construction de l'équipement et conception, construction et maintenance du franchissement piéton attenant

M. GESELL.- Ce présent avenant vise à intégrer au contrat de concession pour la construction et l'exploitation du centre aquatique olympique ou et de son franchissement, les modifications portées aux projets portées par les fiches modificatives depuis le début de l'exécution du contrat de service public, soit 28 modifications de projets représentant un montant de 5,3 M€ dont 1,2 M€ pris en charge par Paris 2024. Les 4,1 restant sont à la charge de la Métropole à hauteur de 500 000 €, et de la SOLIDEO à hauteur de 3,6 M€. Ce montant sera prélevé dans l'enveloppe d'aléa de 10,9 M€ comprise dans le coût global de l'opération. La consommation de cette enveloppe est de moins de 40 % en fin d'opération, ce qui témoigne de la bonne maîtrise du projet par la Métropole.

Il y a aussi la convention d'utilisation du site définissant les relations entre Paris 2024, la Métropole et la SOLIDEO lors de la mise à disposition du centre aquatique olympique et du franchissement pour les JO, sans incidence financière pour la Métropole. Les dispositions de la loi d'août 2021 relative au respect des principes de laïcité et d'égalité dans les équipements publics et en dernier point, les évolutions mineures portées au projet qui ne comportent pas d'incidence financière. Avis favorable à l'unanimité de la commission Aménagement.

M. OLLIER.- Pas de questions ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. ZAC Plaine Saulnier : avenant n° 2 au protocole d'accord entre la Métropole du Grand Paris et la société ENGIE portant définition des conditions de libération du site

M. GEZELL.- Le protocole signé en avril 2019 définit les conditions de libération du site par ENGIE et les engagements réciproques, notamment le montant de l'indemnité de résiliation du bail emphytéotique d'ENGIE arrêté dans le protocole à la somme globale forfaitaire de 58 M€. ENGIE a accepté de prendre à sa charge certains imprévus résultant de la présence dans le sol et sous-sol d'ouvrages enfouis ou d'une source exceptionnelle de pollutions liées à l'activité de l'entreprise susceptibles d'apparaître dans le chantier, dans la limite de 14 M€. En contrepartie, la Métropole s'est engagée à assurer les travaux de réhabilitation du site de la plaine Saulnier.

Ce projet d'avenant n° 2 vise d'une part à arrêter définitivement à 2,050 M€ la somme qu'ENGIE versera à la Métropole au titre de l'imprévu et d'autre part, revoir les modalités de versement de l'indemnité de résiliation sur la fixation d'un versement en trois fois à compter de 2023 et l'évolution du calcul de l'actualisation. L'indemnisation d'un montant global actualisé et révisé arrêtée à 66 777 923 €, sera versée sur les années 2023, 2024 et 2025. Avis favorable à l'unanimité de la commission.

M. OLLIER.- Je tiens à ajouter que l'indemnité de résiliation a fait l'objet d'une négociation conduite par Paul MOURIER, que je remercie, et il a fallu que j'arbitre en final. J'ai arbitré dans le bon sens car les résultats sont là, et à un niveau que l'on n'espérait pas au départ. Merci à toutes et à tous, et merci à la commission d'avoir voté à l'unanimité.

La plaine Saulnier, c'est la plus grosse ZAC métropolitaine dont pour l'instant, on n'a pas imaginé les programmes. Les JO vont l'utiliser comme parking et pour le stockage. Le centre aquatique est dessus, et tout le reste commence à faire l'objet de réflexions d'aménagements qui vous seront proposés par la suite.

S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et Développement Sportif**

14. Coupe du Monde de Rugby France 2023 : Attribution d'une subvention pour l'organisation du village rugby de la Ville de Paris

M. GESELL.- En bureau métropolitain, on avait voté un soutien financier en faveur de deux villages : à Rueil-Malmaison, qui accueille l'équipe de France de rugby, et à Saint-Denis, ville hôte des grandes phases finales au Stade de France. Aujourd'hui, la ville de Paris et notre collègue Pierre RABADAN, président de la commission Attractivité et Développement économique, sollicitent la Métropole pour soutenir l'installation du village Rugby place de la Concorde qui, je vous le rappelle, est ouvert jusqu'à la fin du mois et de la compétition, la finale étant le 28 octobre prochain. On espère y retrouver l'équipe de France.

Ce village, initié par la ville de Paris dans le cadre d'une convention avec France 2023, accueille au moins 15 000 personnes dans des conditions sécurisées, et jusqu'à 39 000 personnes pour les phases finales. En plus de la Coupe du Monde de Rugby, la Métropole accueillera également la Coupe Internationale de Rugby-Fauteuil à partir du 18 octobre prochain à la Halle Carpentier.

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

M. OLLIER.- Je confirme ce que j'ai dit à une de nos collègues. Ces lieux de célébration ont été décidés par France 2023, en concertation avec la Métropole et à la demande des maires. Cette labellisation est faite par France 2023 qui soumet à la Métropole ; elle ne décide pas toute seule. On essaiera de faire évoluer les choses. C'est compliqué, on est deux partenaires et le patron, c'est France 2023.

S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15. Convention d'application avec l'établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie Valéry-Giscard-d'Estaing pour une programmation culturelle dans le cadre de l'olympiade culturelle

M. GESELL.- J'associe Anne-Gaëlle LEYDIER, présente dans l'assemblée, qui travaille avec moi sur les deux dossiers qui viennent. Le premier est la convention d'application avec l'établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie Valéry Giscard d'Estaing pour une programmation culturelle dans le cadre de l'olympiade culturelle. L'EPMO et la Métropole ont signé en juillet dernier une convention-cadre d'objectifs et de moyens afin de favoriser l'accès à la culture des jeunes métropolitains.

Dans le cadre de cette convention, l'EPMO a décidé de mettre en place les actions suivantes : 200 places pour chacun des trois spectacles Musiques et M'Omnes programmés entre novembre et avril prochains ; l'accès libre pour l'accrochage Arts et ZSports qui débutera en juin 2024 et maintenu jusqu'à l'automne suivant, la participation au travail de compositions musicales réalisées par un artiste en résidence au musée d'Orsay cette année et l'année prochaine, la mobilisation des créneaux spécifiques pendant les vacances scolaires afin d'offrir aux centres de loisirs de la Métropole un accès privilégié aux activités organisées par l'EPMO à partir de Noël 2023 au musée d'Orsay, et tout au long de l'hiver 2024 au musée de l'Orangerie.

Au titre de l'héritage, l'EPMO souhaite également l'appui de la Métropole pour identifier au sein des 131 communes la composant, des volontaires bénévoles disposés à jouer le rôle de relais culturels.

Avis favorable à l'unanimité de la commission.

M. OLLIER.- Merci. Des questions ? Je mets aux voix

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16. Manifestation internationale d'art contemporain : organisation de la 1^{ère} édition dans le cadre de l'olympiade culturelle

M. GESELL.- On en a parlé en bureau il y a quelques jours également. On s'est réunis avec Anne-Gaëlle et le réseau Tram qui propose d'organiser à son initiative et sous sa responsabilité, avec le soutien de la Métropole, une manifestation internationale d'art contemporain répartie sur 13 lieux à Clichy-sous-Bois, Montreuil, Noisy-le-Sec, Romainville, Saint-Ouen, Meudon, Nanterre, Sèvres, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Nogent-sur-Marne, Vitry-sur-Seine et Paris. En plus des 13 projets artistiques proposés par les structures participantes, un projet transverse commun à tous les lieux sera conçu et imaginé par le comité de co-direction artistique qui aura pour objectif de faire du lien entre les différents lieux participants et projets à travers la Métropole et donner à voir un récit commun.

Avis favorable à l'unanimité de la commission.

M. OLLIER.- Ceci est soutenu par l'État.

Toutes les villes citées ne peuvent pas participer au vote : Anne-Gaëlle LEYDIER, Xavier LEMOINE, Georges SIFFREDI, Grégoire de la RONCIERE, Françoise LECOUFLE, Mélanie NOWAK, Hélène PECCOLO, Jean-Pierre BARNAUD, Jacques-Alain BENISTI, Patrick FARCY, Tonino PANETTA, Julien WEIL, Métin YAVUZ.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17. Aménagement de stationnement vélos, location et services associés dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 : Attribution de subventions et approbation de conventions de financement à Paris 2024, au Département de la Seine Saint-Denis et à Plaine Commune

M. BAUDRIER.- C'est un premier rapport pour des aménagements de stationnement vélo, donc une innovation positive dans le cadre des JOP Paris 2024. Ce rapport propose d'attribuer des subventions et approuver des conventions de financement avec respectivement Paris 2024, le département de la Seine-Saint-Denis et Plaine Commune, 660 000 € de subventions d'investissement pour assurer l'aménagement de parcs de stationnement vélo pérennes. Un premier parc dans le parc Georges-Valbon à La Courneuve et surtout, un parc plus important juste sur le territoire de Plaine Commune, à Saint-Denis, à proximité du Stade de France. Également, une subvention de fonctionnement pour Paris 2024 qui assurera la location des services associés aux abords des sites des JOP, à la fois dans les Hauts-de-Seine à la Défense Arena à Nanterre, dans le secteur Yves-du-Manoir à Colombes et quatre sites en Seine-Saint-Denis au niveau du Stade de France, à la Courneuve, au Bourget et Villepinte, pour assurer et déployer le maximum de stationnements et locations de service vélo pendant les JOP, en complément de tous les investissements réalisés pour créer des aménagements cyclables dans la Métropole.

M. OLLIER.- Unanimité de la commission présidée par Christophe NAJDOVSKI.

Des questions ? Madame LAVARDE a la parole.

Mme LAVARDE.- C'est une question assez pratique. J'ai écouté avec attention la liste des sites concernés, notamment les sites des Hauts-de-Seine. Comment seront considérées les villes qui ne sont pas villes d'accueil mais très frontalières de sites de la ville de Paris ? Serons-nous associés à la définition des emplacements de vélos ? J'ai cru que les emplacements seraient uniquement à l'intérieur des enceintes sportives, mais je ne suis pas certaine que toutes les enceintes sportives puissent accueillir des emplacements de vélos, notamment sur les plans de circulation. La ville de Boulogne-Billancourt est directement concernée par le Parc des Princes, Roland-Garros, le stade Jean Bouin qui va accueillir l'équipe d'Allemagne, la salle de Coubertin qui serait une salle d'entraînement. Avez-vous des éléments à apporter ?

M. BAUDRIER.- Les sites de location et services associés aux abords des sites ont été définis selon une convention avec Paris 2024. À ce stade, deux sites dans les Hauts-de-Seine ont été signalés, mais pas à Boulogne-Billancourt. Il faudrait voir s'il y a un travail ultérieur pour compléter. C'est une innovation, six sites ont été définis seulement.

M. OLLIER.- Je pense qu'à partir de cette délibération, si des villes ont des demandes particulières et je comprends que la vôtre est argumentée, on pourra voir comment régler le problème.

Mme LAVARDE.- Si des sites parisiens frontaliers étaient inscrits dans le dispositif, tels que le Parc des Princes, Roland-Garros ou d'autres, il faudrait que la ville frontalière soit associée à la définition des emplacements, même si l'on n'appartient pas officiellement à cette liste car les répercussions sont chez nous. J'ai assisté à un certain nombre de réunions sur les transports et les problèmes de lignes de métro saturées de flux de voyageurs dans lesquelles la ville de Boulogne doit être associée, même si elle n'est pas ville d'accueil des JO. Je souhaiterais que la même démarche soit entreprise pour ce dispositif. Je m'appuie sur la Métropole qui est co-financier ; vous êtes pour moi l'interlocuteur direct entre Paris 2024, ce service de location et les communes de la Métropole.

M. OLLIER.- Ce que vous dites est frappé au coin du bon sens. Il faut que l'on soit complémentaires et que l'on regarde ce qui se passe de l'autre côté de la « frontière ». Bien sûr, on le fera en intelligence, n'est-ce pas, Monsieur le premier adjoint ?

Emmanuel GREGOIRE demande la parole.

M. GREGOIRE.- Je suis évidemment totalement d'abord avec ce qui vient d'être dit. J'ai deux ou trois cas en tête où la ville de Paris, et non pas la Métropole, n'a pas avec suffisamment de soin coordonné des interventions de travaux sur des pistes cyclables. Il y a des dysfonctionnements internes et je m'en excuse, il est évident que nous coordonnerons tout cela avec Jacques BAUDRIER dans ses fonctions à la Métropole, et la ville de Paris. J'en prends l'engagement, c'est une évidence pour nous tous.

M. OLLIER.- Je sais qu'il sera respecté. Voilà votre réponse, Madame LAVARDE.

Au passage, je remercie Sylvain RAIFAUD, on a eu une discussion républicaine entre la Métropole et Vélib' Métropole, et j'ai accepté d'apporter une subvention conséquente de 400 000 € pour que Vélib' Métropole puisse installer sur certains sites olympiques des stations éphémères. Là, on parle de vélos normaux, classiques, mais Vélib' Métropole bénéficiera de ces stations éphémères pendant la durée des Jeux. Je remercie Sylvain de l'avoir proposé et la Métropole d'avoir accepté. C'est une bonne nouvelle.

Revenons à la délibération, avis favorable de la commission à l'unanimité.

Pas de questions ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Transition écologique et énergétique

18. Convention de financement relative aux études avant-projet de murs antibruit à Alfortville et Valenton (axe RER D et fret) et à Villeneuve-Saint-Georges (axe RER D, ligne R, grandes lignes, fret)

M. GONZALES.- C'est une délibération très importante car il s'agit de bruit, et notre Métropole a la compétence bruit qui n'est pas seulement une question de confort mais de santé publique. Je vous rappelle le cadre. Quel est-il ? Le 4 décembre 2019, on a adopté à l'unanimité un plan de prévention contre le bruit dans l'environnement (PPBE), qui prévoit un dispositif visant à réduire le bruit et notamment les points les plus importants, c'est-à-dire les points noirs. La SNCF de son côté a prévu un dispositif pour lutter contre les points noirs du bruit ferré. Il était donc tout à fait logique de coordonner nos efforts et que la Métropole vienne en appui de la résorption des points noirs les plus difficiles en matière ferrée. On a décidé d'intervenir sur 43 communes. En l'occurrence, il s'agit d'une déclinaison de ce schéma d'intervention. La Métropole finance des études avant-projets pour Savigny-sur-Orge, Maisons-Alfort, Villeneuve-Saint-Georges, des

études de projets et enfin sur des murs antibruit – c'est on ne peut plus concret – sur les secteurs mentionnés dans la délibération et dont je vais vous faire grâce.

C'est important car sans l'intervention de la Métropole à hauteur de 25 %, il n'y aurait pas de murs antibruit. Je tiens à dire à l'assistance que c'est fondamental car comme vous allez le voir tout à l'heure, on a pu réduire le bruit concernant les voies ferrées grâce à ce type d'actions. Vous constaterez sur les cartes de bruit une diminution des points noirs ferrés. Je ne doute pas que vous suiviez les propositions adoptées à l'unanimité de la commission.

M. OLLIER.- Pas de questions ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

19. Lutte contre les nuisances sonores de l'environnement : arrêt des cartes stratégiques du bruit de 4^{ème} échéance et évaluation intermédiaire du plan de prévention du bruit dans l'environnement métropolitain

M. GONZALES.- Dans la lutte contre le bruit, on fait les choses dans l'ordre : avant d'intervenir, il convient de savoir où en est le bruit. Il est établi des cartes stratégiques du bruit selon le dispositif européen de l'annexe 2002-49. On a une obligation d'établir le diagnostic du bruit. Après la troisième édition de ces cartes stratégiques qui a permis d'établir un certain nombre de constatations, arrive la quatrième édition qui nous permet de voir la différence entre la troisième et la quatrième. Je déflore le sujet. En définitive, il y a une progression dans la lutte contre le bruit. L'exemple des murs antibruit de tout à l'heure s'appuie là-dessus. On a pu réduire le bruit sur le ferré, un peu sur le routier, mais pas franchement sur l'aérien qui continue à se développer. Je vous renvoie, pour faire court, à l'excellent article du *Parisien* qui fait état de nos cartes de bruit sur une double page et qui place la Métropole à sa juste place.

Pour vous résumer les choses très rapidement et dire l'importance pour les décideurs, les stratèges publics, de s'appuyer sur de tels documents, que je vous invite à consulter - c'est tout à fait passionnant - pas moins d'un million de métropolitains est gêné par le bruit routier, 108 000 par le bruit ferroviaire et 49 000 par le bruit aérien. Je vous fais grâce de la suite des chiffres, pour vous dire que l'on avance sans faire de bruit parce que faire du bruit ne fait pas de bien mais faire le bien ne fait pas de bruit. Je vous remercie, chers collègues.

M. OLLIER.- Merci de l'avoir dit dans le silence de tout le monde.

La commission Transition écologique et énergétique, présidée par Gilles MENTRÉ, a voté à l'unanimité. Monsieur LECLERC demande la parole.

M. LECLERC.- Merci, Monsieur le Président. Merci pour cette présentation. J'ai lu l'article du *Parisien* avant de venir, qui fait remarquer qu'il y a des améliorations dont vous avez parlé grâce à des investissements, mais une part des améliorations est due au fait que l'on ne compte pas de la même façon. On a arrêté de compter les personnes qui étaient du côté non sur la voirie, alors qu'ils étaient comptés auparavant. Des éléments ne sont pas de l'ordre de l'amélioration, mais d'une autre façon de compter.

Il y a vraiment des endroits, et je pense à mon territoire Boucle Nord de Seine très touché par cette question du bruit, où on ne sent aucune amélioration. Il faudrait vraiment une coordination de tous les acteurs pour améliorer la situation. Je pense aux avions allant au Bourget qui passent de plus en plus bas et font un bruit de plus en plus fort au-dessus d'Argenteuil, Gennevilliers, Colombes, Villeneuve-la-Garenne, et d'autres encore. Il faudrait obtenir aussi qu'il y ait des mesures avec ce goudron qui fait moins de bruit mais qui s'use plus vite. Sur l'A15 et l'A86, il faudrait pousser les responsables à mettre ce genre de choses. Je pense aussi à ce scandale du mur antibruit qui va protéger le village olympique, mais qui s'arrête à l'entrée de Villeneuve-la-Garenne. Les anciennes cités peuvent continuer de vivre avec le bruit, mais pas le nouveau village olympique. Il faudrait peut-être étudier la proposition que fait notre collègue Gilles POUX qui serait de mettre les autoroutes qui entrent dans la métropole à 70 kilomètres/heure. Il n'y a pas de raison que seul le périphérique connaisse ce type de mesures. Diminuer la vitesse des autoroutes qui entrent sur la Métropole serait ainsi un moyen de faire baisser le bruit. Merci.

M. OLLIER.-Si d'aventure, il y a un projet de mur antibruit du côté de Gennevilliers - je connais la situation de votre commune, j'y passe suffisamment souvent, il est vrai qu'il y a un problème - la Métropole est prête à aider le maître d'ouvrage qui se désignera. Didier GONZALEZ, qui en est responsable au sein de la Métropole, ne verra qu'avantage pour aider. Merci beaucoup.

Monsieur GOUJON pose une question.

M. GOUJON.- C'est un sujet important, je voulais évoquer les bruits aériens. Dans une réponse à une question au Sénat, le ministre des Transports nous a indiqué que la reprise du trafic aérien et, la configuration dominante face à l'ouest constatée depuis septembre 2022 expliquaient l'évolution défavorable des nuisances sonores ressenties à Paris. Depuis un an, il y a des nuisances sonores dues aux avions qui passent au-dessus de la capitale. C'est une première chose qui n'apparaît pas dans le rapport, car c'est peut-être plus récent.

Je souhaite intervenir en ce qui concerne l'héliport de Paris, dont on est un certain nombre à demander la suppression, notamment avec la mairie de Paris et celle du XVème arrondissement. La moitié de la surface de l'héliport doit être restituée, c'est déjà un progrès. Néanmoins, il est nécessaire de supprimer les vols commerciaux. Or si la Métropole, et j'en remercie son président, a décidé d'une étude portant sur les modifications de trajectoires de survols pour permettre de limiter les nuisances sonores, celle-ci n'a pu aboutir par manque de partenaires financeurs. C'est très regrettable. Il faudrait avancer dans cette voie pour faire en sorte qu'il y ait des partenaires financeurs supplémentaires à hauteur de quelques centaines ou dizaines de milliers d'euros, pour que cette étude puisse voir le jour. Même si l'action n'a pas pu avoir lieu, les financements ont été réorientés vers l'installation de deux nouvelles stations de mesures Bruiparif autour de l'héliport. Je voudrais alerter sur les nuisances sonores concernant la partie de l'ouest parisien. 200 000 personnes entendent un hélicoptère qui décolle, et cet héliport a été choisi sans aucune concertation pour pouvoir faire atterrir des taxis volants sur lesquels on n'a pas beaucoup d'informations. Il serait nécessaire qu'une position puisse être prise à cet égard, car c'est un nouveau trafic aérien qui va exister sur cette partie de l'ouest parisien.

M. OLLIER.- Merci. On va regarder comment financer l'étude dont vous venez de parler, voir si cela est possible. Merci de votre intervention.

La commission a été favorable à l'unanimité et je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20. Lancement de la révision du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM)

M. GUIRAUD.- Il est proposé par cette délibération que l'assemblée délibérante acte le lancement de la révision de notre Plan Climat Air Énergie Métropolitain, qui avait été adopté en un temps record en novembre 2018, et je salue tout le travail de l'administration et des partenaires de la Métropole du Grand Paris, car il fallait arriver en peu de temps, à réaliser un document qui tienne la route, ce qui fût le cas. Il s'agit aujourd'hui de procéder à sa révision.

L'an dernier, on avait présenté l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Énergie Métropolitain. Si je devais résumer les échanges à cette occasion, ce serait en disant que beaucoup a été fait mais beaucoup reste à faire pour satisfaire le plan climat européen à travers le *green deal* et le paquet législatif d'adaptation au 55 % de diminution de CO₂ depuis 1990 et d'ici 2030. On en est encore loin et beaucoup de retard a été pris par la France en la matière. Il faut donc intensifier l'effort sur la question de la rénovation thermique des bâtiments résidentiels et tertiaires et sur la sobriété énergétique. En ce domaine, la Métropole va éditer très prochainement un guide de la sobriété énergétique qui est attendu par tous nos partenaires et les acteurs de la transition écologique sur le périmètre métropolitain.

Il s'agit de lancer une révision avec une ambition de plan climat exemplaire, opérationnel, partenarial, très concerté, avec un calendrier prévisionnel que vous allez trouver dans les documents de la séance. Au quatrième trimestre, on va lancer la mission de l'AMO pour accompagner la révision du plan climat et on

aura révisé tous les diagnostics. Premier trimestre 2024, sera lancé un événement de mobilisation inspiré par ce qui a été fait par la ville de Paris, qui a lancé la révision de son PCAET avant nous, ce qui était très intéressant en ce qu'il donnait à voir concrètement aux partenaires, aux acteurs, à la société civile. Il s'agira également de partager le diagnostic. Au deuxième trimestre 2024, on collaborera au plan d'action. Au troisième trimestre, on finalisera le document qu'on arrêtera à la fin de l'année 2024 et ensuite, il y aura la procédure de consultation officielle, éventuellement d'ajustement, pour une adoption finale à l'été 2025.

Nos partenaires sont Airparif, l'APUR. Un groupement de prestataire sera prochainement désigné. Il y aura un appel d'offres à la CAO du 17 octobre.

Je rappelle que les sujets prioritaires sont : réduire les consommations énergétiques, soutenir le développement des énergies renouvelables et de récupération, améliorer la qualité de l'air et structurer davantage les actions sur l'adaptation du changement climatique.

Il est proposé d'acter du top départ de cette révision.

M. OLLIER.- Je tiens à remercier l'ensemble de nos services qui font un travail remarquable et vous remercier, vous qui vous êtes engagés à fond dans le PCAEM et sa révision. Bon courage à tous, on le fera ensemble si vous voulez bien.

Monsieur MENTRÉ et sa commission ont voté à l'unanimité.

M. RAIFAUD.- Je m'associe évidemment aux remerciements adressés à Monsieur GUIRAUD et aux services qui travaillent sur ces sujets. Je voulais dire quelques mots sur l'enjeu de cette révision du plan climat. On a passé, il y a un an, le bilan d'étape du plan climat, il est déjà temps de le réactualiser. Les objectifs du plan climat adopté étaient particulièrement ambitieux, avec la neutralité carbone en 2050, la réduction massive des consommations énergétiques, un travail sur le mix énergétique. Le lien a été fait avec les autres documents cadres, notamment le SCoT et le Plan Métropolitain Hébergement Habitat, le document le plus important qui est juste devant nous et qui représente 50 % des émissions de gaz à effet de serre dans notre métropole. On a le devoir d'être particulièrement ambitieux sur cette question.

La révision est indispensable, le contexte a fortement évolué depuis 2017. Le taux de CO₂ dans l'atmosphère a augmenté de 5 % en seulement 10 ans. L'atteinte des objectifs de l'accord de Paris - 1,5 degré - paraît de plus en plus difficile à tenir. Je l'avais dit l'année dernière, nous devons changer d'échelle pour la mise en œuvre des objectifs. Je pense notamment à la rénovation thermique des logements, au développement des énergies renouvelables, à la décarbonation des transports et de la logistique. Le rapport pointe avec raison le retard pris par la France en matière de lutte contre le changement climatique. Les attermoissements sur la question de la qualité de l'air avec la zone à faibles émissions illustrent parfaitement cet état de fait. C'est donc aux collectivités de prendre pleinement leur rôle.

L'accélération du changement climatique interroge aussi le modèle de développement de notre métropole. Peut-on continuer à concentrer les richesses et les emplois sur notre territoire, développer la destination touristique en s'appuyant sur l'aviation ? Pour nous, écologistes, l'attractivité du territoire est contradictoire avec l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique.

Le changement climatique interroge aussi la solidarité. Paris a lancé la révision de son plan climat l'année dernière avec les objectifs suivants : plus vite, plus local, plus juste. Il me semble que nous pouvons nous inspirer de ces mots d'ordre. Nous serons particulièrement attentifs à ce que les efforts soient équitablement répartis entre les citoyennes et les citoyens.

Je voudrais terminer en disant que la solidarité, c'est aussi et enfin la solidarité entre les territoires. Peut-être que la révision du plan climat sera l'occasion d'assumer enfin que les questions climatiques doivent impérativement se traiter à l'échelle métropolitaine dans une logique de solidarité entre les territoires avec des moyens adaptés. Cela implique nécessairement la justice fiscale qui malheureusement fait encore défaut à notre métropole. Je vous remercie.

M. OLLIER.- Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21. Fonds énergie métropolitain : Convention de partenariat et de financement avec la Ville de Montrouge

M. GUIRAUD.- Il s'agit d'approuver une convention de partenariat et de financement avec la commune de Montrouge. Il s'agit de la rénovation du groupe scolaire Rabelais et le centre de loisirs Delarue construits il y a fort longtemps, qui sont caducs et un peu passoire thermique. L'ambition du projet correspond au cahier des charges des exigences du Fonds Énergie pour un montant prévisionnel de projet qui atteint 8 M€. Les dépenses strictement éligibles représentent 2,8 M€, l'État attribue un peu moins de 500 000 €, la Région est sollicitée à hauteur de 500 000 €. Il est proposé que la Métropole subventionne l'investissement à hauteur de 40 %, soit 1 145 000 €.

Pour information, le projet a été redirigé depuis le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) en raison des ambitions affichées sur la performance énergétique des travaux engagés.

M. OLLIER.- Merci. Je suis très heureux de voir ce premier projet du Fonds Énergie métropolitain. Quand j'ai voulu lancer le Fonds Énergie métropolitain à hauteur de 100 M€ sur 10 ans, c'était bien pour aider les communes qui ont des besoins pour des projets spécifiques. C'est le premier projet qui nous est présenté, et je remercie Etienne LENGEREAU, maire de Montrouge, ce qui augure bien des autres projets qui ne vont pas manquer de suivre. Vous avez peut-être des besoins auxquels on peut répondre en faisant appel à ce Fonds Énergie métropolitain.

Pas de questions, je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22. Avis sur le projet de plan de protection de l'atmosphère Ile-de-France

M. GUIRAUD.- Normalement, c'est moi qui aurais dû présenter le plan de protection de l'atmosphère. Compte tenu que la décision prise à l'unanimité en commission Environnement ne se retrouve pas dans la proposition soumise, je ne le présenterai pas, mais je me réserve d'intervenir sur le dossier.

M. GONZALEZ.- De quoi s'agit-il ? C'est un avis sur le projet de plan de protection de l'atmosphère en Île-de-France élaboré par le préfet de région d'Île-de-France qui nous le transmet pour avis. Vous savez que la Métropole a la compétence Lutte contre la pollution de l'air et à ce titre, on accueille ce document. On constate une nette tendance à l'amélioration de la qualité de l'air qui se dessine depuis 10 ans en Île-de-France, pas partout – je tiens à le dire - mais là, il s'agit de globalité. Les concentrations moyennes de fond respectent les seuils de qualité fixés pour les oxydes d'azote, particules fines selon Airparif, association agréée de surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France. Cependant, des dépassements de valeurs limites annuelles réglementaires subsistent localement, et ces polluants impactent en 2022 près de 40 000 métropolitains. La question est d'importance. Faut-il ajouter que cette question de l'air est particulièrement importante car on dénombre 40 000 décès prématurés chaque année en France et 7 900 décès supplémentaires pourraient être évités chaque année si l'Île-de-France parvenait, grâce à ces nouvelles mesures, à abaisser le niveau d'exposition pour qu'il soit conforme aux normes OMS.

On a voté un PCAEM qui fléchait ces conditions, et qui est bien plus ambitieux que le PPA proposé par l'État. On doit donner un avis mais la situation est difficile, pas loin d'être semblable à celle du bruit. C'est pourquoi je vous proposerais d'aller dans ce sens en disant : « nous cheminons vers, mais dans cette présentation, émettre un avis, compte tenu du fait que l'on ne peut pas changer la délibération, est soit favorable, soit défavorable. C'est un peu compliqué car en commission, il a été décidé « oui » avec réserve ». Vous voyez dans mon propos mon embarras, car voter défavorablement me semble, à titre personnel, pas tout à fait présentable. Cela voudrait dire qu'on n'a aucun intérêt sur la question de la qualité de l'air, et ce ne serait pas conforme à ce qu'on cherche à faire passer car on souhaite en faire passer davantage. Je vous proposerais de vous aligner sur la position de la Région, qui a trouvé une solution consistant à donner un avis favorable avec réserve, ce qui nous permet de développer les réserves.

Je vous invite, mes chers collègues, car on est encore en phase de concertation, au titre de vos positions communales, de répondre et venir instruire le cahier qui va bien, de façon que vous puissiez dire qu'on pourrait faire bien plus. En tous les cas, c'est mon positionnement : je vous proposerais d'avoir une position favorable avec réserve. Je vous remercie.

M. OLLIER.- Merci infiniment. Monsieur GUIRAUD veut prendre la parole, ensuite Madame de RUGY et Monsieur LECLERC.

M. GUIRAUD.- J'ai lu les 130 pages de ce PPA 2022-2030, il y a cinq axes, une quinzaine d'items, 32 actions et je peux le comparer au précédent PPA 2018-2025 pour une raison simple. Contrairement à ce qui s'est passé cette fois, lors du précédent PPA, la Métropole du Grand Paris avait été étroitement associée à la rédaction du document. Dans la période 2017-2018, j'ai souvenir d'avoir participé à au moins cinq ou six réunions à la préfecture de région rue Leblanc avec le directeur de la DREAT, pour travailler sur le document. La préfecture de région estimait à juste titre que la co-production avec la Métropole était indispensable. Un élément central dans la qualité de l'air était la ZFE, à l'époque. En 2016, 2018, l'État travaillait en bonne intelligence avec nous sur la ZFE. C'était avant le grand coup de frein donné fin 2018 début 2019 pour des raisons qui tiennent aux Gilets Jaunes, et la volonté de ne pas remettre de l'huile sur les braises pour ne pas faire rejaillir le mouvement. Ce PPA a donc été fait sans nous. La DREAT est gênée sur la question de la ZFE et comme ils ne voulaient pas être embêtés dans l'élaboration, ils ne nous ont pas invités. Voilà pour la forme.

Concernant le fond du projet, les valeurs limites réglementaires fixées en termes d'objectifs en matière de CO₂ ou de particules fines (PME10, PM25, PM ultrafines) ne s'appuient pas dans ce document sur les dernières normes OMS, ce qui est en recul par rapport à ce que l'on va inscrire dans la révision du PCAEM. Concernant la ZFE, aucune des demandes posées n'est intégrée. Ce plan de protection de l'atmosphère n'est pas un bon document. J'étais sensible à l'argument selon lequel ce n'est pas la peine de se fâcher avec l'État, mais j'avais proposé un avis défavorable alors que l'administration proposait un avis favorable avec réserve. J'avais ensuite proposé un compromis : avis réservé sur le sujet, mais ce n'est pas dans la délibération. Voilà ce que je ferai par rapport à ce document qui n'est pas un bon document, qui n'est pas la hauteur des enjeux, de tout ce qui a été fixé à tous les étages en terme d'ambition pour de la qualité de l'air. Je proposerai un vote défavorable.

M. OLLIER.- Madame de RUGY a la parole.

Mme de RUGY.- Monsieur le Président, je vais être la plus concise possible pour exprimer le point de vue du groupe écologiste et ne pas redire tout ce qui a été dit, auquel on souscrit. Effectivement, il y a des points positifs dans les cinq axes dans ce plan. Par exemple, la réduction de la vitesse sur les autoroutes au sein de la Métropole est signalée comme mesure, ce qui nous permettrait d'arriver aux 70 kilomètres/heure cités plus tôt pour le bruit.

J'ajouterai aux insuffisances mentionnées, notamment le fait qu'il n'y a pas d'accompagnement ferme sur le volet social de la ZFE, pas d'accompagnement fin. C'est très en-dessous de nos demandes. Il n'y a rien non plus de contraignant sur l'aérien ; or c'est un secteur dont les émissions ont augmenté depuis 2010, contrairement aux autres secteurs. Aucune proposition d'interdiction des aéronefs les plus polluants. Rien non plus sur l'agriculture couvrant 48 % de la surface d'Île-de-France et représentant 18 % des émissions de particules fines. On pourrait continuer sur d'autres manquements, sur le fait qu'il n'y a pas de carte des points noirs comme il en existe sur le bruit et qu'il n'y a pas de prise en compte des nouvelles normes OMS 2021, alors même que la commission européenne a entamé une révision de la directive sur l'air à l'automne 2022.

Pour ces raisons, on était arrivés en commission à un compromis qui était l'avis réservé, et on souhaiterait y revenir. Je ne sais pas s'il est fait mention de l'impossibilité d'un amendement, mais je porte cette demande d'un amendement pour porter un avis réservé qui n'est pas un avis favorable. C'est ce que vont faire certains EPT comme Plaine Commune. Cela nous permettrait d'avoir un consensus sur un avis qui n'est pas favorable. Dans le cas où la délibération de cet avis ne pourrait pas être modifiée en avis réservé, on voterait contre et porterait un avis défavorable. Merci.

M. LECLERC.- Je vais faire très court. S'il n'y a pas de modification, nous voterons contre, sinon nous sommes pour un avis réservé comme proposé.

M. OLLIER.- Merci de vos interventions. J'ai plusieurs choses à dire car c'est très compliqué. On ne peut pas de manière manichéenne « jeter le bébé avec l'eau du bain ». Ce projet a le mérite d'exister avec des indications très fortes. Vous voulez voter contre, Madame de RUGY ; or dans le plan, il y a la baisse de la vitesse sur les autoroutes de l'entrée de Paris. Vous votez contre alors que vous voulez la baisse de la vitesse. Faites attention, le vote contre implique des choses qui sont réhivitoires contre l'ensemble de ce plan qui n'est pas parfait, qui mérite des améliorations. C'est pourquoi j'ai proposé un avis favorable avec sept réserves. L'avis est favorable sur les objectifs globaux, mais avec des réserves portant sur des sujets précis. Or dans l'administration, il y a avis favorable ou défavorable, pas d'avis réservé. Je ne peux pas inventer ce qui n'existe pas. En revanche, l'avis favorable avec réserve existe. On est favorable à un plan de protection de l'atmosphère, mais on a des réserves sur la rédaction de ce plan. Il y en a sept. Je pense sincèrement que c'est une meilleure méthode de travail et d'approche dans la construction commune avec l'État.

Dernier point qui m'interpelle, je ne vois pas comment le préfet de région peut aller au-delà de la réglementation nationale. Vous avez évoqué une réglementation européenne qui n'est pas encore en place. Le préfet n'est pas ministre, il ne peut pas dépasser la réglementation. On ne peut pas demander à un plan régional fait par le préfet d'aller au-delà de la réglementation nationale. Il faut revenir à l'objet exact de ce plan de protection de l'atmosphère et s'en tenir aux intentions que l'on a. Je pense que c'est mieux d'être favorable à l'intention générale avec des réserves particulières au nombre de sept. Si on vote contre, je crains que les discussions ne deviennent extrêmement compliquées. En tout cas, je ne les mènerais pas, que les choses soient bien claires. Je connais les obstacles auxquels on est confrontés. La complexité de nos rapports avec l'administration de l'État est telle qu'il y a des moments où je connais la limite des possibilités du président de la Métropole, et je la reconnais bien là. C'est pourquoi l'avis favorable avec réserve me paraît une meilleure stratégie et approche qu'un avis défavorable :

M. GONZALES.- J'essaie de positiver dans cette histoire. Oui, c'est sûr que le compte n'y est pas et j'ai envie de l'illustrer assez largement, notamment sur la problématique aérienne. Déjà, s'agissant de la CFE, on a déjà la mise en place du contrôle de sanction automatisé qui était un des points qu'on appelait de nos vœux, la mise en œuvre d'un prêt à taux zéro garanti. On essaie de cheminer dans cette voie. À titre personnel, je voudrais tellement plus. Si je prends pour illustrer mon propos la question aéroportuaire, mesure 5 : réduire les pollutions liées aux plateformes aéroportuaires, pour le roulage des avions, c'est 9 % de la pollution et pour le fonctionnement d'avions en l'air, c'est 88 %. Dans ce plan, on ne parle que des 9 %. Je ne me vois pas rentrer chez moi en disant que j'ai bâché les 9 %. Je prends en disant : « attention, il y a des réserves » et je vais les formuler d'après l'appréciation que ma commune fait dans le cadre du PPA, de façon à compléter, compléter, compléter et j'invite tous ceux qui ont des idées en la matière à renforcer les choses. Sinon cela veut dire que l'on refuse la globalité et franchement, je ne le sens pas.

M. OLLIER.- Cela me gêne énormément aussi.

M. GREGOIRE.- Je ne vais pas être très long. Ce n'est pas une question de prendre, il s'agit de savoir si c'est à la hauteur de l'enjeu. La réponse est « non ». De toute façon, il n'y a pas à prendre des mesures d'amélioration, les acteurs en prennent. La question est de savoir si de façon stratégique, les plans de protection de l'atmosphère qui sont engagés sont à la hauteur des enjeux. Incontestablement, et je le comprends de façon unanime sur tous les bancs, c'est « non ». Donc si c'est « non », c'est « non », ce n'est pas « oui peut-être ». Ce n'est pas à la hauteur. On en connaît la difficulté. On peut faire tous les plans d'amélioration en matière de protection de lutte contre la pollution qu'on veut, mais il faut répondre à l'urgence sanitaire et environnementale que cela soulève. Sans drame, un « non » de notre assemblée incitera les auteurs de ce PPA à le revoir et l'augmenter. Il faut que nous sortions et de l'ambiguïté et de la procrastination en la matière. C'était le résultat de la commission organisée, c'est un jugement unanime de l'ensemble des groupes : disons « non » et ils retravailleront.

M. OLLIER.- Je comprends tout ce qui est dit mais j'ai un problème énorme. Le préfet vient de donner un accord pour délibérer encore 4,1 M€ pour mettre en place la ZFE, à la suite d'une discussion que j'ai eue avec lui il y a une quinzaine de jours. Il y a des efforts d'État conséquents par rapport aux demandes de la Métropole. Je comprends ce que vous dites, mais c'est la manière dont l'avis est présenté. Défavorable, c'est défavorable pour tout, alors que dans ce projet, il y a des éléments pour lesquels vous êtes tous pour, comme la réduction de la vitesse des autoroutes. Vous votez contre ce que vous voulez. Le mieux est tout de même de voter un avis favorable sur le plan général avec des réserves qui permettent au gouvernement de comprendre nos objections et de travailler avec nous pour les régler. C'est une différence fondamentale. C'est la nuance. Ensuite, la démocratie fera son œuvre. Je pense qu'il faut voter pour avec les réserves au nombre de sept. On va arrêter la discussion, tout a été dit.

M. GUIRAUD.- On va tenir une solution simple et efficiente qui va répondre à votre préoccupation et celle exprimée notamment par Didier GONZALES. Je propose qu'on réponde à la Région de la même manière que la Région répond dans les territoires sur les projets soumis à la Direction régionale interdépartementale de l'aménagement, de l'environnement et des transports. Un avis favorable ou défavorable n'est pas une simple mention en deux lignes ; c'est un texte dans lequel on expose les motifs de l'avis défavorable. *A contrario*, tout ce qui n'est pas critiqué dans l'avis défavorable est considéré comme validé. Je propose que cet avis défavorable soit assorti d'un exposé des motifs sur les normes OMS, la ZFE, sur l'absence de démotorisation, tous les éléments qui ne nous paraissent pas appropriés. C'est une bonne proposition, on serait tous bien inspirés de la suivre, sinon on ne va retenir qu'une seule chose : la Métropole a donné un avis favorable à un très mauvais texte.

M. OLLIER.- Vous proposez la même chose que moi de manière différente. Un avis favorable avec les réserves exprimées, cela vaut un avis défavorable avec les réserves.

(Réactions).

M. OLLIER.-C'est une position plutôt politique que technique. Je ne fais pas de politique mais je comprends bien les arcanes de ces propositions. Je maintiens que le raisonnable par rapport à l'immense travail qui a été fait avec nos services, les services de l'État, est de maintenir un avis favorable avec les réserves. Je propose même que vous ajoutiez deux ou trois réserves, notamment sur l'agriculture qui n'est pas mentionnée. Les réserves peuvent être élargies, ce qui permettra de faire progresser les choses. Sinon, vous êtes tous très légitimes dans ce que vous dites, mais vous mettez le président de la Métropole face à un mur, et je ne sais pas franchir les murs. C'est un obstacle que je ne sais pas franchir.

Je propose que l'on puisse avancer de manière raisonnable. Si vous voulez ajouter deux, trois réserves, je laisse le soin à Daniel GUIRAUD de les mentionner. Je maintiens la proposition d'un vote favorable avec réserves. Après, chacun prend ses responsabilités et la démocratie fonctionnera.

Je mets aux voix.

Avis favorable avec réserve.

En ligne.- Nous ne pouvons pas voter.

M. OLLIER.- Il faut cliquer sur la main jaune.

En ligne.- Trop de mains jaunes sont levées, on ne peut plus en ajouter. On veut voter, mais on ne peut pas.

M. OLLIER.- Vous vouliez voter pour ?

En ligne.- Je voulais voter contre et je n'ai pas pu voter.

On peut refaire le vote contre ?

M. GREGOIRE.- Dans cette assemblée, nous avons l'habitude de voter de façon unanime. La rigueur de vote ne s'impose pas de façon égale à chacune des délibérations, mais dans la circonstance où une partie sensible des groupes de l'exécutif métropolitain souhaite que soient identifiés les votes contre de façon rigoureuse, nous souhaitons que ce soit le cas. Et pardon de le dire, mais la main jaune levée sur Teams ne me paraît pas un mode de délibération convenable pour compter les pour et les contre. Nous avons des bips, votons avec.

M. OLLIER.- Vous voulez un vote électronique ? Ce sera le même.

M. GREGOIRE.- Avec la rigueur d'un président qui doit défendre les membres de son groupe, au moins une quinzaine m'ont dit que c'était le bazar, et on demande l'ouverture d'un vote électronique.

M. OLLIER.- On va annuler le résultat de ce vote. Vous allez reprendre vos petites tablettes et on va voter de manière électronique.

(Il est procédé au vote électronique).

Pour : 97, soit 66,9 %.

Contre : 47, soit 33,1 % (Mesdames Djeneba KEITA, Anne HIDALGO, Antoinette GUHL, Katy BONTINCK, Marie CHAVANON, Anne DE RUGY, Léa BALAGE EL MARIKY, Jacqueline BELHOMME, Sylvie SIMON-DECK, Fatoumata SOW, Véronique JACQUELINE-COLAS, Halima JEMNI, Pénélope KOMITES, Fatoumata KONÉ, Johanne KOUASSI, Nathalie LALLIER, Sinda MATMATI, Hélène PECCOLO, Karina PEREZ, Carine PETIT, Afaf GABELOTAUD, Anne-Gaëlle LEYDIER, Virginie DASPET, Marie-Hélène AMIABLE, Messieurs Daniel GUIRAUD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Laurent CATHALA, Régis CHARBONNIER, Olivier DOSNE, Yvan FEMEL, François ASENSI, Jinny BAGE, Laurent BARON, François BECHIEAU, Emmanuel GREGOIRE, Bertrand KERN, Jean-Luc LAURENT, Patrice LECLERC, Emile MEUNIER, Philippe MONGES, Christophe NAJDOVSKI, Eric PLIEZ, Gilles POUX, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Hamidou SAMAKE et François DECHY)

Abstentions : 3 (Messieurs Charles ASLANGUL, Jérôme KARKULOWSKI, Yves REVILLON)

Le résultat est exactement le même.

La délibération est adoptée.

23. Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques métropolitain : Lancement de la démarche

M. GUIRAUD.- Délibération qui aurait pu également être présenté par notre ami Étienne LENGEREAU, conseiller délégué aux bornes de recharge électrique. Il s'agit du schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques métropolitain. D'une part, en raison de notre compétence pour la ZFE et d'autre part, en raison de l'adoption du Schéma Directeur Energétique Métropolitain, un certain nombre de schémas IRVE ou d'études sont réalisés ou en cours de réalisation sur le territoire de la Métropole, entre autres par les syndicats d'énergie. Il s'agit de créer notre schéma directeur en vertu de nos compétences et par ailleurs, l'obligation réglementaire se limite aux bornes de recharge ouvertes au public. La Métropole souhaite profiter de l'élaboration de ce schéma directeur pour élargir l'étude prospective, notamment aux bornes de recharge à déployer dans l'espace privé, en bio GNV ou en hydrogène pour la mobilité lourde.

Actuellement, le dispositif Metropolis compte 750 points de recharge dans 46 collectivités qui complètent les bornes du SIPIREC, du SIGEIF et du système de la Ville de Paris. L'exercice prospectif qui est proposé tend à préciser le déploiement de ces infrastructures à trois horizons : 2026, 2030 et 2035. On lancera une consultation pour être accompagné d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'élaboration du schéma directeur. L'objectif est de le finaliser et de le livrer au premier semestre de l'année prochaine.

M. OLLIER.- Je ne veux pas être alarmiste, l'hémicycle se vide mais le quorum doit être respecté. Il reste 25 délibérations. Depuis 14 heures 30, on en a passé 23. Êtes-vous d'accord pour rester 2 heures et demie pour aller jusqu'au bout ? Il est 17 heures 05. Je préfère vous prévenir, sinon je suis obligé de lever la séance. Merci d'écourter vos interventions.

C'est pour dire oui ?

M. RAIFAUD.- On a besoin de cohérence sur cette question et on a besoin de maîtrise d'ouvrage public.

M. OLLIER.- Merci de nous approuver et en plus, on le fait ensemble. Je vous en remercie infiniment.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Partenariats stratégiques**

24. Convention de partenariat pour la transition énergétique avec le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF)

M. CESARI.- Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de l'approbation de la convention de partenariat pour la transition énergétique avec le SIGEIF. Une convention nous lie au SIGEIF depuis avril 2021 pour un partenariat renforcé. Cette nouvelle convention formalise les engagements convenus entre la Métropole et le SIGEIF afin de faciliter la réalisation des objectifs de transition énergétique du Plan Climat de la Métropole et de préciser la contribution du SIGEIF dans la mise en œuvre du SDEM. Elle n'a pas d'impact financier, elle portera sur quatre axes : partage et consolidation des données, partage et consolidation d'une stratégie de transition énergétique commune, mutualisation d'outils et de références opérationnelles, mutualisation des outils de communication et sensibilisation. La commission présidée par Gilles MENTRÉN réunie le 21 septembre 2023, a approuvé à l'unanimité.

M. OLLIER.- On remercie le président du SIGEIF.

Pas de questions ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Biodiversité**

25. Attribution de subventions en faveur de la Nature en Ville

M. CESARI.- Il s'agit de quatre subventions en faveur de la nature en ville sollicitées par les départements de la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et l'établissement public territorial d'Est Ensemble. Ces subventions sont appuyées sur deux axes stratégiques : la convention-cadre de coopération avec le département de la Seine-Saint-Denis approuvée en 2022 et la convention-cadre de coopération stratégique avec le département du Val-de-Marne.

Par ailleurs, au titre de ses compétences en matière de valorisation du patrimoine naturel et paysager, la Métropole a instauré en avril dernier le Fonds de Biodiversité pour soutenir les projets structurants favorisant la biodiversité et la nature en ville. C'est dans ce cadre que ces démarches ont été identifiées. Ont été retenus quatre projets pour lesquels la Métropole se porte partenaire : le plan Canopée du département de la Seine-Saint-Denis, le plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne, le projet d'aménagement du cœur du parc départemental des Lilas à Vitry-sur-Seine et le plan 20 000 arbres d'Est Ensemble. Au total, 100 000 arbres seront plantés sur l'ensemble de ces deux départements et 100 hectares de parc seront aménagés. Le coût est de près de 9 M€ et il se répartit sur l'ensemble de ces quatre projets.

La commission réunie le 27 septembre sous la présidence de Philippe GAUDIN a voté à l'unanimité.

M. OLLIER.- C'est un magnifique projet.

Pas de questions ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Vous vous rendez compte du nombre d'arbres que la Métropole fait planter.

❖ **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)**

26. Convention avec le Département du Val-de-Marne pour l'attribution d'une subvention pour le financement d'équipements relatifs aux protections anti-crue

M. OLLIER.- On développe les projets GEMAPI dans l'aire métropolitaine et au-delà, allant jusqu'à Châtillon-sur-Seine et Châlons-en-Champagne pour protéger Paris et les villes voisines des inondations. Il s'agit du département du Val-de-Marne qui s'engage à réaliser des travaux d'optimisation des systèmes de fermeture temporaire de deux grandes ouvertures batardables du territoire du Val-de-Marne. Le programme de 2023 a établi ces projets : à Champigny-sur-Marne, quai Victor-Hugo pour 169 600 € et à Alfortville, quai Blanqui pour 152 800 €. Le département va moderniser les dispositifs en place et reconfigurer le génie civil de l'ouverture, à travers des rétrécissements à Champigny et Alfortville. Les travaux démarreront à l'automne 2023, dans quelques semaines, et la commission présidée par Philippe GAUDIN a voté à l'unanimité.

Des questions ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

27. Mise en œuvre d'un exercice de batardeaux à grande échelle sur le territoire métropolitain

M. OLLIER.- On a lancé un énorme projet. Cinq systèmes d'endiguement ont été classés par arrêtés préfectoraux, ce qui impose de lourdes responsabilités par rapport à la gestion des ouvrages et protections amovibles en temps normal et pendant la crue. Le budget métropolitain de 2023 alloue 2 M€ à l'exercice de batardeaux à grande échelle. Neuf nouveaux systèmes d'endiguement devraient être classés d'ici juin 2024, à la suite du dépôt des dossiers de demande d'autorisation aux services de l'État. Ces dossiers ont été déposés en juin dernier.

Il est capital que des protections amovibles anti-crue (batardeaux, aqua-barrières, bastaings, etc.) soient totalement opérationnelles le jour d'une crue que l'on ne peut pas prévoir. À la suite de plusieurs exercices à blanc, il a été constaté des dysfonctionnements localement. On essaie d'y parer. Il est prévu de tester près de 300 protections amovibles sur les systèmes d'endiguement de Paris, en Seine-Saint-Denis et dans les Hauts-de-Seine. Le montage de ces protections amovibles engendre des dépenses pour les partenaires de la Métropole, ainsi que des impacts financiers sur les activités lorsqu'elles sont riveraines avec des murs anti-crue.

Il est nécessaire d'apprécier dès la phase de préparation d'une part l'ensemble des partenaires et des moyens qui seront mobilisés, et d'autre part, les éventuels impacts sur la voirie, les activités, et d'en étudier une éventuelle prise en charge par la Métropole, ce que l'on fera une fois les études finalisées.

La commission présidée par Philippe GAUDIN a voté à l'unanimité.

Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

28. Convention avec l'EPAGE Sequana pour l'exercice concerté de la compétence GEMAPI en vue de la restauration de la zone d'expansion de crue de Châtillon-sur-Seine

M. OLLIER.- L'EPAGA Sequana est un territoire pilote du programme de restauration des ZEC porté par Seine Grands Lacs. C'est le partenaire privilégié de la Métropole à travers l'association Eau et Agriculture Durable du Châtillonnais, à laquelle la Métropole a adhéré en avril 2023. Je suis allé à Châtillon-sur-Seine et ai participé à la création de cette association. Je peux vous dire l'enthousiasme des élus locaux de cet endroit mais aussi de partout où nous allons, à Saint-Dizier, à Troyes, de voir la Métropole leur apporter des financements pour protéger Paris des inondations. Je suis heureux que l'on puisse apporter des indemnités aux agriculteurs qui acceptent que leur territoire soit inondé.

Dans cette ZEC qui est la première ZEC urbaine, la Métropole amène 200 000 € d'investissements en deux fois, dont 100 000 € pour ce projet présidé par Roland LEMAIRE, maire de Châtillon-sur-Seine. C'est le premier exemple de l'intervention de la Métropole en dehors du territoire métropolitain. Cela mérite d'être signalé. Il sera suivi de très nombreux autres exemples, car c'est financé non par le budget de la Métropole, mais par la taxe GEMAPI que vous avez acceptée à hauteur de 20 M€ pour 2023.

La commission de Philippe Gaudin a voté à l'unanimité. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Innovation et numérique**

29. Avenants à la convention d'objectifs et de moyens et à la convention de participation au déploiement du programme Quartiers Métropolitains d'Innovations avec l'association Paris et Compagnie et lancement de la seconde édition du programme

M. SANTINI.- Le présent rapport a pour objectif de poser les motifs de trois délibérations : avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Métropole et l'association Paris et Compagnie, avenant à la convention de participation au développement du programme Quartiers Métropolitains d'Innovations entre la Métropole et l'association Paris et Compagnie, règlement et lancement de l'appel à manifestation d'intérêt métropolitain dans le cas du déploiement de la seconde édition du programme Quartiers Métropolitains d'Innovations. La Métropole travaille avec l'association Paris et Compagnie pour déployer des initiatives en direction des communes. Pour mémoire, les communes sont Aulnay-sous-Bois, Meudon, Noisy-le-Grand et Sceaux.

M. OLLIER.- Il s'agit de 800 000 € pour la Métropole.

Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

30. Convention de partenariat pour le projet Cities@Heart dans le cadre du programme européen URBACT IV (2023-2025)

M. COURTOIS.- La Métropole du Grand Paris a été retenue pour participer au programme européen URBACT IV et être chef de file du réseau Cities@Heart. Dans la lignée du dispositif Centres-Villes Vivants, Cities@Heart a pour objectif de travailler sur les politiques publiques liées à la revitalisation des centres-villes, ainsi que leur amélioration quantitative et qualitative. C'est un axe important dans les politiques stratégiques conduites par Métropole du Grand Paris. Le réseau Cities@Heart est composé de 10 partenaires, dont évidemment la Métropole, et des villes aussi diverses que Sligo en Irlande ou Cracovie. La Métropole est responsable financièrement et juridiquement du programme européen URBACT IV pour la gestion du réseau, du budget et de la redistribution des subventions ERDF aux partenaires du projet.

La commission Attractivité et Développement économique a donné un avis favorable. C'est un beau projet, et je me réjouis que la Métropole soit leader en la matière.

M. OLLIER.- On remercie Monsieur RABADAN. Avez-vous dit le coût pour la Métropole ?

M. COURTOIS.- 168 000 € pour la période 2023-2025.

M. OLLIER.- Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Conseil de développement

31. Actualisation du règlement intérieur et approbation des trois rapports pour l'année 2023

M. PELAIN.- Désolé de présenter cette délibération à distance, j'ai un conseil municipal à 18 heures. Il s'agit donc de l'actualisation du règlement intérieur et de l'approbation des trois rapports pour l'année 2023. Le CoDev connaît cette année une nouvelle dynamique encourageante avec le renouvellement de son secrétariat et la constitution de nouveaux groupes travaillant notamment sur les héritages matériels et immatériels des JOP 2024, l'identification des outils de concertation et participation citoyenne en amont au projet urbain pour une densification acceptable, durable et désirable, un système alimentaire métropolitain sain et durable, et l'éducation à la mobilité pour un espace public durable et inclusif. Pour poursuivre cette belle dynamique, il est nécessaire d'actualiser le règlement intérieur du CoDev, pour fluidifier le fonctionnement de l'institution et élargir le collège des habitants.

Par ailleurs, trois rapports ont été validés en mars 2023 par l'assemblée plénière du CoDev, portant sur les systèmes alimentaires métropolitains, la densité acceptable et désirable, ainsi que des propositions pour le Schéma directeur énergétique métropolitain. Je vous remercie.

M. OLLIER.- Merci pour votre travail, et à Philippe, président du CoDev. Les participants arrivent à faire des projets très concrets, très fouillés. Je suis impressionné quand je lis ces rapports. Sincèrement, merci. Il faudrait peut-être trouver plus d'utilisation pour les vulgariser et les diffuser. C'est un travail de valeur qui mériterait d'être plus connu. On va trouver des moyens pour vous aider.

Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Désignations

32. Désignations des représentants de la Métropole au sein de divers organismes extérieurs

M. CESARI.- Il s'agit de compléter les représentations de la Métropole.

Pour la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Lognes-Emerinville, un poste de suppléant qui sera occupé par Joëlle AMOZIGH de Neuilly-sur-Marne.

Pour l'association Eau et Agriculture Durable du Châtillonnais, un poste de titulaire qui sera occupé par Patrick OLLIER de Rueil-Malmaison.

Pour la Fédération des élus des Entreprises publiques locales, un poste de titulaire qui sera occupé par Pascal PELAIN de Villeneuve-la-Garenne.

Pour la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Croult-Enghien-Vieille-Mer, un poste de titulaire qui sera occupé par Séverine MAROUN d'Aulnay-sous-Bois. C'est un renouvellement.

Pour le Centre d'information sur le Bruit, un poste de titulaire au conseil d'administration qui sera occupé par Didier GONZALES de Villeneuve-le-Roi.

Enfin, pour le CDNPS de Paris, un poste de titulaire qui sera occupé par Christophe NAJDOVSKI.

Ces désignations sont faites de manière partagée avec les présidents de groupe.

M. OLLIER.- Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Maintenant, selon notre règle de fonctionnement, règle verbale, je passe aux délibérations qui ne sont pas présentées par les rapporteurs pour accélérer le processus de ce Conseil.

❖ **Finances**

33. Dissolution du Forum métropolitain du Grand Paris

M. OLLIER.- C'est une opération qui représente pour la Métropole un boni de 2 000 € environ. Cela a été adopté à l'unanimité de la commission des Finances présidée par Monsieur CARREZ.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Aménagement**

34. Avenant n° 1 à la convention de partenariat pluriannuelle 2022-2024 avec FIBOIS Ile-de-France

M. OLLIER.- Coût de 119 999 € pour la Métropole en subvention de fonctionnement ; c'est prévu chaque année dans le cadre de la convention triennale.

Je signale que Monsieur LARGHERO ne participe pas au vote puisqu'il participe à l'assemblée générale de cette institution.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

35. Convention triennale de partenariat avec EKOPOLIS, pôle de ressources francilien pour le bâtiment et l'aménagement durables

M. OLLIER.- Un coût pour la Métropole de 65 000 €, 55 000 € en fonctionnement et 10 000 € de cotisation chaque année. C'est quelque chose qui est suivi par Jacques-Alain BENISTI.

Jacques-Alain BENISTI et Sébastien DULERMO ne participeront pas au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

36. Opération d'intérêt métropolitain de Livry-Gargan : rapport d'activités de l'EPFIF pour l'année 2022

M. OLLIER.- Opération classique qui ne pose pas de problème, à moins que vous ne posiez une question. Je mets aux voix.

Je vous signale que Denis CAHENZLI, Afaf GABELOTAUD, Emmanuel GREGOIRE, Laurent JEANNE, Djeneba KEITA, Marie-Christine SEGUI, Eric CESARI, Pascal PELAIN, Sinda MATMATI, Laurent RUSSIER, Rémi MUZEAU, Daniel GUIRAUD, Ian BROSSAT et moi-même ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

37. Opération d'intérêt métropolitain de Villeneuve-la-Garenne : rapport d'activités de l'EPFIF pour l'année 2022

M. OLLIER.- C'est la même chose que tout à l'heure, mais pour un lieu différent.

Je précise que Denis CAHENZLI, Afaf GABELOTAUD, Emmanuel GREGOIRE, Laurent JEANNE, Djeneba KEITA, Marie-Christine SEGUI, Eric CESARI, Pascal PELAIN, Sinda MATMATI, Laurent RUSSIER, Rémi MUZEAU, Daniel GUIRAUD, Ian BROSSAT et moi-même ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Centre Aquatique Olympique et Plaine Saulnier**

38. Centre Aquatique Olympique : convention d'utilisation du site ou Venue Use Agreement (VUA) établie avec Paris 2024 et SIMBALA

M. OLLIER.- Nous avons confié à la société SIMBALA la gestion de ce centre aquatique. Cela ne pose pas de problème. Le 1^{er} octobre 2024, ce sera la fin de la mise à disposition de ce CAO à Paris 2024 et nous prendrons la gestion normale de ce centre aquatique.

Pas de questions ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Axe Seine**

39. Accord préalable à la prise de participation de la société d'économie mixte « Axe Seine Energies Renouvelables » au capital de deux sociétés

M. OLLIER.- La société d'économie mixte « Axe Seine Energies Renouvelables » dont fait partie la Métropole est membre fondateur depuis 2022. Elle a pour objet d'intervenir sur le territoire de ces collectivités et groupements de collectivités réunis autour de l'Axe Seine. Le comité d'investissement a émis un avis favorable à la participation de la SEM au capital de deux sociétés : « Oissel Energies » pour un projet photovoltaïque et « Aser Halles photovoltaïques » pour la solarisation de toitures des halles maraichères du MIN de Rouen.

La commission présidée par Gilles MENTRÉ a donné un avis favorable à l'unanimité.

Le groupe communiste s'abstient et Monsieur RABADAN ne participe pas au vote. Je mets aux voix.

La délibération est adoptée.

❖ **Plan vélo**

40. Plan Vélo Métropolitain : attribution de subventions et approbation de conventions avec le Département de Seine-Saint-Denis, la Ville de Rueil-Malmaison, la Ville de Charenton-le-Pont et approbation d'avenants aux conventions de financement avec la Ville des Lilas

M. OLLIER.- Je pense qu'avec l'avis défavorable de Monsieur LECLERC, cette délibération est néanmoins adoptée. Tu votes pour ou contre ?

M. LECLERC.- Je vote pour.

M. OLLIER. Je te remercie pour Rueil-Malmaison. C'est mon voisin, nous avons une collaboration très active.

Avec cette délibération, 28 projets ont été financés dans le cadre du Plan Vélo Métropolitain. Je remercie notre ami Jacques BAUDRIER, et Jean-Pierre BARNAUD, qui s'en occupent depuis 2021 pour un montant de plus de 14 M€. On avance plus lentement à vélo, mais on avance quand même.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Transition écologique et énergétique**

41. Convention de pilotage et de financement pour la réalisation d'une étude relative au traitement acoustique et à l'intégration urbaine et paysagère au niveau de Charenton-le-Pont – Phase 2

M. OLLIER.- C'est la phase 2 d'un projet que nous avons lancé. Le coût pour la Métropole est de 50 %, soit 150 000 €. Il s'agit de la phase 2 de l'étude d'opportunité au niveau de l'autoroute A4 à Charenton-le-Pont.

C'est une belle opération dont nous aurions pu parler tout à l'heure lorsque nous parlions des problèmes de bruit.

La commission de Monsieur MENTRÉ a donné un avis favorable à l'unanimité.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

42. Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de financement avec les agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) ou structures assimilées pour leur activité 2023

M. OLLIER.- Je signale qu'Agnès TOURY, François BECHIEAU, Christophe NAJDOVSKI, qui sont représentants de la Métropole du Grand Paris et membres de droit au conseil d'administration de l'APC ainsi que Jean-Jacques GUILLET ne participent pas au vote.

Cela représente 400 000 € pour la Métropole. Je vous signale que dans le cadre de la fédération des ALEC, notre ami Yves CONTASSOT fait un travail énorme avec le soutien logistique de la Métropole bien entendu, et chaque fois que je me rends dans un territoire et que je rencontre l'ALEC, je n'entends que des éléments extrêmement élogieux vis-à-vis du travail de nos services de la Métropole.

Monsieur le Préfet, je vous demande de transmettre les remerciements à nos services qui sont effectivement très positifs dans ce domaine-là comme dans d'autres.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Biodiversité**

43. Avenant à la convention de partenariat avec le groupement des agriculteurs bio d'Île-de-France pour la période 2021-2024

M. OLLIER.- C'est 10 000 € pour l'élaboration du plan alimentaire métropolitain, le programme national d'alimentation, le lancement de la 2^{ème} édition de l'appel à projets « Restauration Collective Bio et Locale ».

Je remercie Jacques FRINGS, qui est président du GAB Île-de-France, pour son travail partenarial, nos amis agriculteurs nous aident énormément. Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Innovation et numérique**

44. Approbation d'une convention-type de mise à disposition de données

M. OLLIER.- Il s'agit d'adopter une convention permettant de simplifier et d'encadrer le transfert de données à des partenaires. Le 17 décembre 2021, l'ouverture des données de l'Atlas de la Biodiversité métropolitaine en open data ; le 5 décembre 2022, ouverture de données sur la pollution lumineuse, la géothermie, l'atlas des lieux culturels.

Nous allons continuer autour de quatre axes principaux :

- . Données prioritaires de la politique publique de la Métropole.
- . La gouvernance et la donnée en interne de la Métropole.
- . Construire et piloter un écosystème de partenariat en matière de données numériques.
- . Définir une proposition de valeur aux communes en matière de données numériques.

Tout ceci est en élaboration.

La commission Numérique, Innovation, Recherche & Développement a voté favorablement à l'unanimité. Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Administration générale et ressources humaines**

45. Modification de la délégation du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Président

M. OLLIER.- Il s'agit d'ajuster les attributions déléguées au président par le Conseil de la Métropole. La principale modification consiste en une série de délégations afférentes à la gestion des données. C'est pour fluidifier et simplifier l'action de la Métropole. Je suis tout à fait d'accord avec ce qui est proposé dans cette délibération, même si on me retire la moitié de mes pouvoirs. Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

46. Rapport annuel d'activité 2022

M. OLLIER.- Ce rapport est extrêmement conséquent, il traite de sujets aussi importants que l'accélération du chantier du CAO, la pause du franchissement au-dessus de l'autoroute A1, l'inauguration de certains projets d'« Inventons la Métropole du Grand Paris » (IMGP), la construction de l'Axe Seine, le développement du dialogue citoyen, de nombreux projets en lien avec le rééquilibrage territorial ou encore l'accélération du projet de Schéma de cohérence territoriale.

Je ne vais pas vous interroger sur le rapport. Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

47. Autorisation de l'emploi de collaborateurs de cabinet et fixation des crédits relatifs aux recrutements

M. OLLIER.- La loi qui a été votée autorise l'autorité territoriale à former son cabinet avec deux collaborateurs, alors que pour l'instant, je n'en ai qu'un. Vous pouvez imaginer le plan de charge de mon collaborateur, Monsieur BEIGBEDER, et du directeur de cabinet qui se dirige tout seul puisqu'il est tout seul. Je le remercie pour l'immense travail qu'il fait. Quelques personnes l'aident, mais elles ne sont pas membres du cabinet.

Nous ouvrons deux postes pour que le cabinet se renforce. Je vous remercie d'accepter parce que nous en avons vraiment besoin. Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

48. Modification du tableau des emplois

M. OLLIER.- La Métropole va continuer à adapter son organisation et ses effectifs en modifiant son tableau des emplois ; on grandit, on recrute. En synthèse, suppression de deux postes, remplacement d'un poste et création de 22 nouveaux postes. Je pense que vous avez connaissance de l'ensemble des différents postes.

Je remercie Manuel AESCHLIMANN, le vice-président qui s'occupe avec une ardeur et un dévouement que je lui reconnais de ces problèmes difficiles qu'il gère parfaitement. Tu souhaites intervenir Manuel ?

M. AESCHLIMANN.- Je pense qu'on a eu un aperçu très complet cet après-midi de tout le travail que fait la Métropole, de tout le développement de ses champs de compétences, avec les réussites et les succès que l'on voit. Il est aussi tout à fait normal que la Métropole puisse aussi recruter en conséquence pour être à la hauteur de ses ambitions, des résultats déjà obtenus et des enjeux futurs.

Pour être effectivement très présent auprès du directeur général des services et du directeur des ressources humaines notamment, je vois que tout cela est fait de façon très rationnelle, avec une recherche de la meilleure efficacité. Jusqu'à maintenant, tout va pour le mieux, avec une bonne entente, une bonne concertation, avec un travail en commun avec les représentants du personnel qui est très constructif.

M. OLLIER.- Merci. On en profite pour remercier ce personnel si peu nombreux qui, pourtant, nous rend tellement de services. Merci pour leur dévouement et leur engagement, ce sont des militants de la Métropole. Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous avons fini nos délibérations, nous passons aux vœux.

D) Vœux

1. Vœu n° 1 déposé par le groupe UDI-UC relatif à la mise en œuvre d'une décentralisation de la santé

M. OLLIER.- Je passe la parole à celui qui l'a présenté, le président Ludovic TORO.

M. TORO.- Monsieur le Président, chers collègues, la Métropole n'a pas de compétence en santé, mais peu de personnes ont la compétence, à part la Région avec les organismes de formation des infirmiers et des kinésithérapeutes.

Ce vœu est hyper important. Je regarde les groupes qui pourraient émettre des réserves par rapport à ce vœu. La mortalité infantile est un signe de la bonne santé d'un pays. Nous sommes passés de la 5^{ème} à la 20^{ème} position en Europe. C'est un premier chiffre qui devrait tous nous alarmer. Au-delà, l'ARS a sorti des zonages. Quand il y a un échec en France, on sort des zones ; ces zones ont été multipliées par deux en l'espace de dix ans. On a créé des ZIP (zones d'intervention prioritaires) PLUS. En France, un échec, ce sont des ZIP, ce qui ne change absolument rien. Tout ce qu'a fait l'ARS est hyper centralisé et a abouti à un échec flagrant. Mais il y a d'autres signes.

Aujourd'hui, à l'hôpital, il y a 30 % de personnel hospitalier en moins, donc il n'y aura pas de formation d'autres médecins, c'est clair, net et précis. En ville, on demande aux maires où sont les médecins. C'est vous les fautifs. Pourtant on n'a aucun poids dans la décision, pourtant les soignants n'ont aucun poids dans la décision, pourtant les soignés n'ont aucun poids dans la décision. Il est vraiment urgent d'agir aujourd'hui et d'essayer de faire comprendre au gouvernement qu'on voudrait l'aider à sortir de cet échec.

Vous le savez peut-être, je suis en train de faire le tour des capitales pour voir comment fonctionne leur système de santé. J'ai fait l'Angleterre et l'Allemagne, je vais bientôt faire l'Italie et l'Espagne. Je vous présenterai ce dossier, vous allez être alarmés. En Allemagne et en Angleterre, ils ont acté que tous les médecins seront formés à l'étranger. En Angleterre, ils les forment en Inde, les facultés anglaises partent en Inde. En Allemagne, ils sont dans les pays de l'Est. Aujourd'hui, nous n'avons que 15 % de médecins étrangers, mais il va falloir se poser la question de savoir ce qu'on va faire.

L'URPS annonce une chose claire. Quoi qu'on fasse aujourd'hui, nous perdrons 50 % d'accès aux soins en ville dans les cinq ans. Sans parler du développement des hôpitaux privés avec des dépassements d'honoraires. On a déjà un problème géographique d'accès aux soins, on aura bientôt un problème budgétaire d'accès aux soins, et nous avons une paupérisation massive.

Aidez-nous à faire bouger les choses. Ce vœu n'est pas méchant, c'est juste essayer de demander de décentraliser et d'avoir une réponse à cet échec. Nous, les élus locaux, avons des idées. Je vais citer le maire d'Orléans : « la faculté de Zagreb est venue à Orléans, c'est validé, plutôt que nos enfants partent à Zagreb, ils restent à Orléans ». On va tous se « démerder » comme cela ? Excusez-moi de l'expression.

Il faut absolument que nous soyons écoutés et que nous puissions décider. Le seul motif de ce vœu est de faire en sorte que l'on puisse un petit peu décentraliser. D'ailleurs, la participation citoyenne, je m'adresse au groupe communiste, ce n'est pas ce que vous demandez tout le temps ? Et là, vous me diriez : Non, on ne

va pas décentraliser ? Non, on ne va pas faire parler le peuple ? Non, on ne va pas faire parler les soignés ? Non, on ne va pas faire parler les soignants ?

S'il vous plaît, validez ce vœu, cela nous permettra de dire au ministère qui est hyper centralisé : on a des idées, on a des propositions, il faudrait qu'on puisse les mettre en place.

Merci beaucoup.

(Applaudissements).

M. OLLIER.- Merci pour cette passion, Monsieur le Président. Deux orateurs sont inscrits, Joëlle AMOZIGH pour le groupe LR-DVD-I et Patrice LECLERC pour le groupe Front de Gauche.

Mme AMOZIGH.- Cher Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe salue l'action de Ludovic TORO depuis qu'il a pris la présidence de notre commission Santé il y a trois ans. Les travaux qu'il mène permettent de partager un diagnostic clair sur notre système de santé, mais aussi d'esquisser de premières solutions. Nous ne pouvons que soutenir et solliciter de l'Etat une expérimentation de cette décentralisation. En effet, la Métropole, qui est une zone dense et continue, est le périmètre adéquat pour travailler en lien étroit avec les élus locaux, les patients, mais aussi les soignants, avec l'objectif premier d'améliorer le parcours de soin des habitants de la Métropole.

Nous soutenons donc ce vœu du docteur Ludovic TORO et nous saluons à nouveau son action et son engagement sur ces sujets. Merci.

(Applaudissements).

M. OLLIER.- Merci, Joëlle. Patrice LECLERC pour le groupe Front de Gauche.

M. LECLERC.- Merci Monsieur le Président. S'il n'y avait que le constat et les attendus de ce vœu, nous pourrions voter ce texte, mais il y a toujours un « mais ». Votre vœu conclut sur des formules sibyllines qui appellent à une plus grande association des élus à l'organisation territoriale du système de santé. Pourquoi pas ? Nous n'y sommes pas opposés. Je n'ai aucun doute d'ailleurs sur la sincérité de notre collègue TORO sur sa défense de la santé dans notre métropole.

Mais en politique, il faut avoir aussi de la mémoire. Rappelons-nous, qui a voté la tarification à l'acte et la suppression du pouvoir des élus au sein des conseils d'administration de l'hôpital contenue dans la réforme Bachelot ? Qui a voté au Parlement la création des ARS ? Qui, pendant des années, s'est arc-bouté sur une gestion de l'hôpital se calant sur l'entreprise ? Qui a maintenu coûte que coûte le numerus clausus pour les concours en médecine ? Qui a déshabillé l'hôpital public au profit des cliniques privées ? Qui a refusé pendant des années la revalorisation des salaires du personnel hospitalier ? Qui a accepté la nouvelle cartographie de la santé publique, fermant de fait un grand nombre d'hôpitaux de proximité, de services, de lits de pédiatrie ou de services de gynécologie, d'obstétrique et d'IVG ? Ma liste pourrait être longue.

Nous nous abstiendrons sur ce vœu, d'autant plus qu'il correspond à la philosophie inspirée par la présidente de la Région, qui appelle à un choc de décentralisation et qui veut démanteler, sous prétexte d'efficacité, la solidarité nationale. Nous ne pouvons pas être d'accord, la santé est un enjeu national et ne peut pas souffrir d'une concurrence entre les territoires.

M. OLLIER.- Merci. Ludovic, très rapidement.

M. TORO.- Je vous remercie. Qui, qui, qui ? « Qui, qui, qui », ce n'est pas la Métropole. « Qui, qui », ce n'est aucun d'entre nous. Si vous voulez vivre dans le passé, vous vivez dans le passé. Aujourd'hui, il y a une urgence, soit on y répond, soit on n'y répond pas. Soit on fait des griefs sur « Qui, qui, qui » mais le « Qui, qui, qui » n'est plus là. C'est nous qui décidons, c'est nous qui devons décider de prendre nos responsabilités par rapport au fait de demander quelque chose.

Quant à Valérie Pécresse, si vous voulez aller à la Région, allez à la Région, là, on est à la Métropole du Grand Paris. Ne mélangez pas tout et ne citez pas la Région pour dire qu'elle a décentralisé.

C'est une demande de la Métropole du Grand Paris, Monsieur LECLERC, c'est l'avenir pour nous, pour tous ceux qui n'ont pas accès à la santé, aussi bien du point de vue budgétaire que géographique. Alors vos griefs sur le passé, je les entends, mais nous préparons le présent et l'avenir.

S'il vous plaît, aidez-nous, ce sera un beau message à donner aux soignants, aux soignés, et à nous, les élus qui, tous les jours, sommes sollicités par rapport à ce manque de médecins.

(Applaudissements).

M. OLLIER.- Le président LECLERC entendra le message, j'espère.

Merci beaucoup, nous allons voter.

Qui est contre ce vœu ? Aucune voix.

Qui s'abstient ? Le groupe le groupe communiste plus 6 votants présents.

M. LAURENT.- Je vote contre. Dommage qu'il ne reste plus de gaullistes dans cette assemblée.

M. OLLIER.- Je viens de le dire, tu ne m'écoutes pas.

Le reste étant pour, le vœu est adopté

Merci. C'est un vrai débat démocratique.

Contre : 1 (Monsieur Jean-Luc LAURENT)

Abstentions : 5 (Mesdames Marie-Hélène AMIABLE, Djeneba KEITA, Anne-Gaëlle LEYDIER, Messieurs Patrick DOUET, Patrice LECLERC)

Deuxième et dernier vœu.

2. Vœu n° 2 présenté par les groupes ESC, SER et FDG relatif à la mise en place d'une démarche de participation citoyenne et en direction des habitants des quartiers populaires de la Métropole

M. RAIFAUD.- Merci Monsieur le Président.

M. DECHY.- Mes chers collègues, j'ai effectivement l'honneur de présenter ce vœu conjoint des groupes Écologiste, Socialiste et Front de Gauche concernant une proposition de mise en oeuvre d'une convention citoyenne des quartiers populaires de la Métropole du Grand Paris.

Vous le savez, les villes de la Métropole ont été en première ligne face aux émeutes urbaines qui ont suivi la mort du jeune Nahel, nous en traitons encore aujourd'hui les conséquences les plus directes. Mais en terme de réponse politique à apporter aux racines profondes de ce que nous disent cette colère et cette défiance exprimées, nous sommes encore sur notre faim concernant la réponse de l'Etat qui tarde à formuler des annonces concrètes en réponse à cette crise aux enracinements profonds et complexes.

Il nous semble que la Métropole a toute légitimité à s'emparer du sujet de manière innovante et démocratique, afin de remettre les habitants des quartiers populaires au centre, en proposant une méthode qui permette de construire, d'être dans une logique de co-construction avec les habitants des quartiers populaires de la Métropole. C'est une façon de formuler des propositions qui pourraient être mises en oeuvre à l'échelle locale, municipale, métropolitaine, mais aussi nationale.

Légitimité de la Métropole parce que les villes de la Métropole sont en première ligne. Légitimité de la Métropole, puisque nous comptons 163 quartiers prioritaires de la ville dans notre Métropole. Un million d'habitants y vivent, soit 13 % de la population métropolitaine, et parmi les quelques 5 millions de Français habitant dans les quartiers populaires, 20 % se situent en métropole.

Il nous semble qu'il faut être à la hauteur de la situation, que la Métropole peut s'emparer de ce sujet, que la meilleure façon de le faire est de le faire de façon démocratique, en écoutant et en créant les conditions de la participation de représentants d'habitants des quartiers de la Métropole, de manière que nous

puissions porter à travers cette convention citoyenne des propositions concrètes pour sortir de la crise à laquelle nous sommes confrontés. Je vous remercie.

M. OLLIER.- Merci pour ta démonstration. J'ai deux inscrits et, si vous le permettez, je dirai un mot après. D'abord, Denis CAHENZLI puis Ludovic TORO.

M. CAHENZLI.- Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes favorables à ce vœu qui s'inspire d'ailleurs de bon nombre d'actions déjà menées par la Métropole depuis sa création. Par exemple, sous le précédent mandat, les projets de la ZAC Plaine Saulnier et son franchissement ont été vus avec les maires de Saint-Denis et de Plaine Commune. Le meilleur exemple de concertation est le SCoT qui a fait l'objet, pendant de nombreuses années, de larges concertations avec son bus qui s'est proposé dans les différentes villes.

Nous sommes évidemment des élus attachés à la participation citoyenne, un projet accepté ne l'est que s'il est concerté. N'oublions pas que nous sommes la Métropole des maires et qu'à ce titre, chacun d'entre nous peut communiquer à la Métropole les problématiques auxquelles il est confronté, afin qu'elle puisse répondre, dans la mesure des compétences qui sont les siennes, aux attentes et aux besoins de ses habitants.

Monsieur le Président, j'ajouterai que la loi sur la démocratie, les conventions ANRU, et j'ai envie d'ajouter les règles de bienséance, imposent la co-construction de projets, la concertation et la gestion urbaine de proximité.

Pour toutes ces raisons, nous sommes favorables à voter ce vœu.

M. OLLIER.- Merci, Monsieur CAHENZLI. Ludovic TORO puis Patrice LECLERC.

M. TORO.- Monsieur le Président, chers collègues, c'est une bonne idée, participation citoyenne, qui ne le fait pas dans ses villes ? Je ne comprends pas la phrase suivante, les quartiers populaires... Cela veut dire qu'il n'y a que les quartiers populaires qui pourraient faire de la participation citoyenne dans les villes ? Il n'y a que dans les quartiers populaires qu'on subit les violences ? Vous l'avez dit comme cause initiale.

Je vous propose de modifier un tout petit peu, que l'on fasse participer tous les citoyens et pas seulement certains. Arrêtons de faire une ségrégation. On fait une ouverture à tous pour la participation citoyenne. On ne va pas commencer à faire certains et d'autres pas, tout le monde doit participer. On ciblerait certains qui n'ont pas le droit de parler, mais d'autres auraient le droit de parler ? Je suis désolé, tout le monde doit parler, tout le monde est citoyen, on est dans une République où tous les gens sont égaux. Liberté, égalité.

Si on pouvait modifier un tout petit peu le texte afin que notre groupe UDI-UC puisse voter favorablement cette demande.

M. OLLIER.- On va voir si les signataires sont d'accord pour élargir, ce serait une bonne idée au passage. Monsieur LECLERC.

M. LECLERC.- Merci. Monsieur le Président, nous voterons pour ce vœu. Depuis le premier quinquennat du Président MACRON, la politique de la ville n'a connu que des rendez-vous manqués, le dernier en date étant le CNV sur la politique de la ville qui est une énième fois repoussé alors que tous les élus, de droite ou de gauche, attendaient ce rendez-vous pour pouvoir travailler dans les quartiers politiques de la ville. Si j'entends l'amendement demandé par notre collègue TORO, il y a quand même une spécificité des quartiers politiques de la ville, sinon on ne demanderait pas le classement de ces quartiers en politique de la ville.

Il y a un manque d'ambition dans les politiques d'accompagnement social, baisse de soutien aux associations. Souvent le droit commun n'est pas attribué principalement sur ces quartiers politiques de la ville. De ce point de vue, c'est documenté, y compris en Seine-Saint-Denis qui reçoit moins que ce qu'elle produit comme richesse par exemple ou ce qu'elle peut rapporter à l'Etat. Il y a le développement du contrôle au faciès, une politique de stigmatisation voire de rejet de population de ces quartiers, parce que souvent d'origine étrangère. Il y a l'échec de la stratégie policière du coup de poing qui a annulé les tentatives de réinstauration d'une politique de proximité. Bonne nouvelle, il y a un début de travail sur la façon de retravailler le lien entre la police et la population. J'ai d'ailleurs été auditionné par l'IGPN sur cette question. Cela a renforcé la méfiance d'une partie de la population avec la police qui, elle-même, travaille dans de mauvaises conditions et est soumise à une politique absurde du chiffre.

D'autres mesures ont été prises aussi, comme la baisse des APL et plus récemment l'augmentation du coût de l'énergie sur fond d'inflation, en particulier des produits alimentaires, fragilisant toutes les populations de ces quartiers. Je dois dire qu'il y a dix ans, le rapport MECHMACHE pointait le fait que la population était encore trop peu consultée et écoutée dans les politiques que l'on menait à l'échelle de ces quartiers.

Bien entendu, ce vœu ne réglera pas tout et les initiatives que de nombreux élus ont déjà prises font état de revendications simples et claires de la population. Il est temps de mettre fin à ce que la population de notre banlieue considère comme du mépris. « L'appel de Grigny », les travaux des villes et banlieues sont des bases très riches pour relancer le dialogue sur la base de la confiance.

Par ce vœu, nous souhaitons dépasser le simple constat, mais bien nous mettre au diapason de la population des quartiers populaires. Il y a un fait aussi. Bien souvent, les populations des quartiers populaires sont celles qu'on entend le moins et que l'on fait parler le moins, y compris quand on parle d'elles. Cette idée d'utiliser la Métropole pour leur donner la parole est, pour nous, extrêmement positif.

Sur les conventions citoyennes, on alerte juste sur un élément : donner la parole à toute la population, c'est bien, mais on sait que ce sont toujours les mêmes qui prennent la parole à nos réunions de quartiers. C'est vrai à Gennevilliers, c'est vrai dans toutes les villes. Ce sont souvent les couches sociales moyennes ou un peu plus aisées qui ont plus de facilités pour s'exprimer. C'est une réalité sociologique. Travailler à donner la parole à ceux qui la prennent le moins est certainement quelque chose d'important. Le mot « convention citoyenne » ne réglera pas la question, il faut aussi veiller à bien aller chercher celles et ceux qui participent le moins souvent pour qu'enfin, ils puissent être entendus.

Nous voterons pour ce vœu.

M. OLLIER.- Merci. Monsieur le Président, je ne suis pas contre ce vœu parce que l'intention est bonne, j'y suis assez favorable. Il y a quelques années, on a déjà essayé d'établir un dialogue, c'est l'époque où Monsieur MACRON avait dit qu'il allait tout changer. Les premières questions à l'issue de mon intervention étaient : puisqu'il va tout changer, qu'est-ce que la Métropole va devenir ? J'étais incapable de répondre à cette question, je ne le savais pas, ce qui fait que les réunions étaient plombées. Donc on a arrêté nos réunions. C'est dommage parce qu'on a essayé de faire des réunions, d'ailleurs la première était chez toi, Patrice, pour entreprendre une grande quête démocratique.

Vous voulez limiter cela aux QPV, toi, tu veux ouvrir cela à tout le monde.

Je dirai une chose qui me paraît logique. Dans votre troisième considérant, vous dites : « De nombreuses dégradations d'équipements entraînées par ces épisodes et leurs lourdes conséquences pour les municipalités, que cela soit d'un point de vue financier ou en ce qui concerne leur capacité à garantir la continuité de l'offre de services publics ». Très bien. Dans ce cas, ouvrez ce que vous voulez faire à toutes les villes qui ont été l'objet d'émeutes populaires. Cela évite de faire un travail beaucoup trop lourd avec toutes les villes sur les 7 millions d'habitants. On se limite à toutes les villes qui ont subi des émeutes parce que toutes ces villes ont un problème véritable de démocratie à ce niveau, pas seulement celles qui ont des QPV. Je cite modestement l'exemple de Rueil-Malmaison. J'avais un QPV, on a fait des progrès, il a été supprimé. J'en suis ravi, mais j'ai eu des émeutes, sept établissements ont été détruits, des bus, des voitures. Dans ce que vous souhaitez faire, chez moi, je ne pourrais pas être consulté et pourtant j'ai des problèmes. Je vais me débrouiller, je vais faire moi-même les réunions, j'ai déjà commencé. Si c'est la Métropole qui organise cela, j'aimerais bien que la ville de Rueil-Malmaison soit concernée.

Pourrait-on se retrouver sur pas seulement les QPV, mais toutes les villes qui ont eu des dégradations pendant la période des émeutes ? Est-ce que cela vous irait ? Monsieur TORO.

M. TORO.- Les 131 villes ont eu des problèmes avec les émeutes, il y a eu au moins un feu de poubelle. On est dans une métropole des maires. De par votre vœu, vous allez exclure certaines villes de cela. C'est impossible. On travaille partout avec tous les citoyens. Nous avons tous subi des violences. Ce n'est pas seulement dans les quartiers qu'il y a des violences, c'est partout.

Je vous demande juste d'élargir un peu. La proposition du président me paraît totalement justifiée et vous verrez qu'il y aura les 131 villes dans ce projet.

M. OLLIER.- Il faudrait éviter qu'on ouvre un débat dans le débat. J'essaie d'être constructif. Si le groupe UDI-UC se rallie à la proposition du président de la Métropole, j'en suis heureux, mais il faut demander à ceux qui ont signé le vœu s'ils sont d'accord, sinon on va déposer tout de suite un autre vœu et on va le mettre en balance avec le vœu qu'ils ont déposé. Comme tout à l'heure, on a eu une large majorité, je pense qu'il n'y aura pas de problème. Monsieur RAIFAUD.

M. RAIFAUD.- Merci, Monsieur le Président. Vous aurez noté qu'on n'a pas parlé de quartiers politiques de la ville, mais de quartiers populaires, et toutes les villes de la Métropole sont concernées.

M. OLLIER.- J'ai compris QPV.

M. RAIFAUD.- Toutes les villes de la Métropole sont concernées par notre vœu, ce qui nous paraît important, et c'est pour cela qu'on a parlé de quartiers populaires...

M. OLLIER.- ... Pourriez-vous éviter de parler tous à la fois ? Je lis, Monsieur le Président : « Considérant que la Métropole du Grand Paris, qui accueille en son sein 163 quartiers prioritaires de la ville, regroupant près d'un million d'habitants, soit 13 % de la population métropolitaine, est parfaitement légitime à se saisir de cette question majeure », j'en déduis tout naturellement que la question du vœu porte sur les quartiers populaires.

M. RAIFAUD.- Ce qui nous préoccupe, ce sont les quartiers populaires, et toutes les villes ont potentiellement des quartiers populaires. Ne nous limitons pas aux quartiers politiques de la ville, on est d'accord.

Il nous paraît important de donner la parole aux personnes qui ont le plus de difficulté pour la prendre. C'est tout ce qu'on dit. On a été attentifs à cela en rédigeant le vœu, donc on veut rester sur cette idée.

M. OLLIER.- Je propose que l'avant-dernier considérant soit supprimé, car il fonde le vœu sur les QPV et qu'on le remplace par « *Considérant que x villes ont fait l'objet d'émeutes, etc.* », parce que c'est dans ces villes en priorité qu'il faut établir ce genre de relation au niveau de la citoyenneté. C'est là qu'il y a des urgences.

Si on arrive à faire tout cela dans toutes ces villes, dans un deuxième temps, on pourra élargir notre principe de démocratie aux autres villes qu'on n'aura pas eu le temps de voir. Je suis d'accord pour voter ce vœu si vous élargissez.

François DECHY a demandé la parole.

M. DECHY.- L'avantage de la politique de la ville a été mis pour caractériser l'intérêt à agir de la Métropole, mais ce n'est pas du tout un sujet excluant et c'est bien pour cela qu'on a parlé partout, dans le vœu, au-delà des considérants, de quartiers populaires.

La statistique qui est fondamentale dans ces sujets-là est portée à l'échelle des quartiers politiques de la ville. On a un enjeu majeur de partager le diagnostic des inégalités avec les habitants qui sont trop souvent culpabilisés face à la situation, culpabilité par rapport aux enfants, par rapport à la situation, alors qu'il n'y a pas forcément de prise de conscience du niveau des inégalités auxquelles sont confrontés certains quartiers de la Métropole, les quartiers politiques de la ville et d'autres. Je pense qu'il est majeur de garder le caractère populaire de cette approche et de cette méthode.

M. OLLIER.- Je ne suis pas contre le fait de garder le caractère populaire, je dis que ce considérant limite aux quartiers prioritaires de la ville.

M. DECHY.- Non parce qu'il y a un autre considérant qui porte sur le nombre de villes victimes des émeutes.

M. OLLIER.- Lequel est-ce ? Je ne l'ai pas vu.

M. DECHY.- C'est le troisième : « Considérant les nombreuses dégradations d'équipements entraînées par ces épisodes et leurs lourdes conséquences pour les municipalités... ». On peut préciser en mettant le nombre de villes de la Métropole concernées par ces dégradations et leur légitimité à participer à la démarche.

M. OLLIER.- Dans ce cas, cela me va.

M. TORO.- Cela me va aussi, mais ce sont les 131 villes. Dites-moi une ville qui, lors des événements, n'a pas eu un fait de dégradation ?

M. LECLERC.- Ville-d'Avray, Vaucresson, La Celle-Saint-Cloud.

M. TORO.- Saint-Malo, New-York...

M. OLLIER.- Il y a des villes qui ont fait l'objet de dégradations graves, d'autres moyennes (c'est mon cas) et d'autres n'ont pas eu de dégradation. Je ne souhaite pas faire de dichotomie entre les uns et les autres. Je dis simplement que ce vœu est utile dans la mesure où on l'ouvre à toutes les villes qui ont été victimes d'émeutes. C'est une priorité pour nous de nous intéresser à ces villes, a fortiori celles qui ont des quartiers populaires.

M. TORO.- Je suis d'accord avec vous, toute ville qui a subi des dégradations pendant ces événements pourra être incluse dans ce vœu. Sur les villes de Seine-Saint-Denis, je peux les mettre toutes, on verra pour les autres villes. On ouvrira à 95 % de nos villes au lieu de rester à 17 %. Vous passez de 17 à 95 %.

M. OLLIER.- Cela ne sert à rien d'ouvrir une querelle sur le nombre de villes. En revanche, il est utile d'engager un processus qui peut être vertueux, dans un premier temps, pour les villes qui ont subi des émeutes.

Dans le considérant n° 3, si vous êtes d'accord pour élargir aux villes qui ont subi des émeutes, cela ne me gêne pas que l'on vote ce vœu. C'est tout ce que je dis, Ludovic, mais je ne fais pas de dichotomie entre celles qui ont subi des émeutes et celles qui n'en ont pas subi. Pour celles qui n'en ont pas subi, peut-être que le processus de contact avec les quartiers de ces villes peut attendre qu'on ait fait les 60 ou 70 premières villes, parce que c'est bien de cela dont il s'agit. C'est une question de priorité.

Peut-on faire confiance au rédacteur ?

M. TORO.- Pour conclure, un citoyen doit avoir les mêmes droits. Maintenant, je voterai ce que vous proposez. Je le dis, un citoyen qui habite là où là, on doit le traiter de la même façon.

Mme KEITA.- J'ai demandé la parole.

M. OLLIER.- Je regrette, tu n'es pas inscrite sur le tableau. Je vois Eric CESARI, mais je ne te vois pas. Si tu veux la parole, tu la demandes et tu l'as. Tu la demandes ?

Mme KEITA.- Oui.

M. OLLIER.- Alors tu l'as. C'est très simple.

Mme KEITA.- Merci, Monsieur le Président, je n'ai pas de souci avec vous. Je ne voulais pas prendre la parole, mais je suis un peu énervée, je ne comprends pas l'insistance de mon collègue M. TORO. Qu'on le veuille ou pas, il y a des inégalités aujourd'hui en France. Le vœu que vous avez présenté tout à l'heure prouve qu'il y a des inégalités. Je suis outrée que chaque fois qu'on parle de quelque chose, on cite la Seine-Saint-Denis. Il y a des villes de la Seine-Saint-Denis qui n'ont pas été touchées par les émeutes. Je pense que vous n'avez pas compris ce qui s'est passé, vous n'avez pas compris qu'il y a des Français qui avaient des choses à dire. Je vous ai laissé parler, Monsieur, vous avez assez parlé aujourd'hui, vous me laissez parler, vous me laissez finir.

M. OLLIER.- Djeneba, tu ne t'énerves pas.

Mme KEITA.- Avec ces émeutes, il y a des Français qui ont voulu dire quelque chose, tous les maires doivent l'entendre et tous les hommes politiques doivent l'entendre. Quelque chose est proposé aujourd'hui, il s'agit de faire une analyse pour savoir ce qui s'est passé. C'est tout ce qu'on demande. On demande que les gens qui subissent cela, les gens qui ont voulu dire quelque chose puissent s'exprimer. Qu'est-ce qu'il y a de mal à cela ? Il y en a marre qu'on ne comprenne pas ce que des Français veulent dire dans ce pays ! Et si on ne les écoute pas, ça va aller mal, encore plus mal que ce qui s'est passé.

M. OLLIER.- As-tu compris ce que j'ai dit, moi ?

Mme KEITA.- Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Président.

M. OLLIER.- Je te remercie. On peut conclure comme cela, Ludovic ? Nous sommes d'accord.

Qui va rédiger le considérant ? Je ne me sens pas de le faire. Paul, vous vous débrouillez à rédiger le considérant tel qu'on l'a indiqué, c'est-à-dire ouvrir à l'ensemble des villes qui ont subi les émeutes, il faut mettre le nombre de villes.

Sous cette réserve, qui est contre ce vœu dès lors qu'il est ainsi modifié ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Merci infiniment. Bonne soirée, bonne semaine et bientôt bonne année 2024.

(La séance est levée à 18h05)

Etaient présents :

AESCHLIMANN Manuel, AMIABLE Marie-Hélène, AMOZIGH Joëlle, ASLANGUL Charles, AZZAZ Nadège, BAGE Jinny, BAILLY Dominique, BALAGE EL MARIKY Léa, BARODY-WEISS Christiane, BAS Benoît, BAUDRIER Jacques, BECHIEAU François, BEDU Vincent, BELHOMME Jacqueline, BELLIARD David, BENEDIC Fabien, BENETEAU Sébastien, BENISTI Jacques-Alain, BERRIOS Sylvain, BESSIS Aline, BLANCHET Stéphane, BOURDIER-CHAREF Angelina, BOUYSSOU Philippe, BOYE Alphonse, BUCAILLE Véronique, CAHENZLI Denis, CARRERE-GEE Marie-Claire, CARVOUNAS Luc, CESARI Eric, CHARBONNIER Régis, CHAVANON Marie, CHEVALIER Catherine, COUMET Jérôme, COURTOIS Daniel-Georges, CRANOLY Rolin, DAGNAUD François, DALLIER Philippe, DASPET Virginie, DAUMIN Stéphanie, de la RONCIERE Grégoire, de LARMINAT Ségolène, de MARCILLAC Aline, de RUGY Anne, DECHY François, DELL'AGNOLA Richard, DEROUARD Clotilde, D'HAUTESERRE Jeanne, DIDIER François-Marie, DONATH Patrick, DOSNE Olivier, DOUET Patrick, DULERMO Sébastien, EVREN Agnès, FAURE-SOULET Jean-Paul, FRANCHI Vincent, FRANCLLET Karine, GABELOTAUD Afaf, GAUDIN Philippe, GAUTRAIS Jean-Philippe, GENESTIER Jean-Michel, GESELL Quentin, GICQUEL Hervé, GONZALES Didier, GOUJON Philippe, GREGOIRE Emmanuel, GRILLON Eric, GROUSSEAU Jean-Jacques, GUHL Antoinette, GUILLET Jean-Jacques, GUIRAUD Daniel, HERVE Stephen, JACQUELINE-COLAS Véronique, JARRY Patrick, JEANNE Laurent, JEMNI Halima, KARKULOWSKI Jérôme, KEITA Djénéba, KERN Bertrand, KOMITES Pénélope, KONE Fatoumata, KOUASSI Johanne, LAFON Laurent, LALLIER Nathalie, LARGHERO Denis, LAURENT Jean-Luc, LAURENT Philippe, LAVARDE Christine, LECLERC Patrice, LECOQ Jean-Pierre, LECOUFLE Françoise, LEJOINDRE Eric, LENGEREAU Etienne, LEYDIER Anne-Gaëlle, LIMOGES Marie-Pierre, MADEC Roger, MANGIN Anthony, MARCILLAUD Bruno, MARSIGNY Brigitte, MARTIN Pierre-Yves, MARTIN Xavière, MATMATI Sinda, MEUNIER Emile, MONGES Philippe, MONTANDON Valérie, NIZARD Isabelle, OLLIER Patrick, PANETTA Tonino, PELAIN Pascal, PEREZ Karina, PETIT Carine, PLIEZ Eric, QUILLERY Christine, RABADAN Pierre, RAIFAUD Sylvain, RÉMY-LELEU Raphaëlle, SACK Pierre, SADI Abdel, SANTINI André, SARRABEYROUSE Olivier, SAUERBACH Laurent, SCHLEGEL Eric, SEMELLE Jacques-Henri, SIMON-DECK Sylvie, SOW Fatoumata, THIROUX Aurore, THOREAU Yves, TORDJMAN Patricia, TORO Ludovic, TOURY Agnès, VALIER France-Lise, VAUGLIN François, VEDIE Arnaud, WEIL Ariel, WEIL Julien, YAVUZ Métin

Etaient représentés :

AQUA Jean-Noël par BAUDRIER Jacques, ASENSI François par LEYDIER Anne-Gaëlle, BAGUET Pierre-Christophe par LAVARDE Christine, BARNAUD Jean-Pierre par QUILLERY Christine, BARON Laurent par GUIRAUD Daniel, BERTHOUT Florence par GOUJON Philippe, BLUTEAU Jean-Michel par MARTIN Pierre-Yves, BONNET-OULALDJ Nicolas par LECLERC Patrice, BONTINCK Katy par RABADAN Pierre, BORSALI Jean-Baptiste par CAHENZLI Denis, BOUDY Guillaume par AESCHLIMANN Manuel, BOULARD Geoffroy par OLLIET Patrick, BOUTEILLE Monique par BOURDIER-CHAREF Angelina, BROSSAT Ian par DAUMIN Stéphanie, CAMBON Christian par JEANNE Laurent, CARREZ Gilles par BENISTI Jacques-Alain, CATHALA Laurent par SIMON-DECK

Sylvie, CHEVREAU Hervé par MARSIGNY Brigitte, CIUNTU Marie-Carole par BERRIOS Sylvain, CORDEBARD Alexandra par LEJOINDRE Eric, de la RONCIERE Grégoire par SCHLEGEL Eric (à partir de 16h), DEMUYNCK Christian par CRENOLY Rolin, DOUSSET Didier par LAFON Laurent, DRAI Carole par VEDIE Arnaud, FARCY Patrick par BEDU Vincent, FEMEL Yvan par LALLIER Nathalie, FROMANTIN Jean-Christophe par GENESTIER Jean-Michel, HERBILLON Michel par DELL'AGNOLA Richard, HIDALGO Anne par GREGOIRE Emmanuel, JUVIN Philippe par EVREN Agnès, MALLO Benjamin représenté par TORO Ludovic, MARTIN Jacques JP par GRILLON Eric, MENTRE Gilles par BUCAILLE Véronique, MESSAS Emmanuel par BESSIS Aline, MOTHRON Georges par VALLIER France-Lise, MUZEAU Rémi par FRANCHI Vincent, NAJDOVSKI Christophe par KOUASSI Johanne, NGIMBOUS BATJOM Thérèse par AZZAZ Nadège, NOWAK Mélanie par THIROUX Aurore, PARISET Marion par SEMELLE Jacques-Henri, PECCOLO Hélène par de RUGY Anne, PEMEZEC Philippe par CESARI Eric, POUX Gilles par KEITA Djeneba, REVILLON Yves par KARKULOWSKI Jérôme, RUSSIER Laurent par JARRY Patrick, , SAMAKE Hamidou par PLIEZ Eric, SEGUI Marie-Christine par LECOUFLE Françoise, SENANT Jean-Yves par de LARMINAT Ségolène, SIFFREDI Georges par MARCILLAUD Bruno, SZPINER Francis par NIZARD Isabelle, VALLETON Martine par HERVE Stephen, VASTEL Laurent par LAURENT Philippe, VERMILLET Brigitte par BENETEAU Sébastien

Etaient absents excusés :

CAREL Pierre-Olivier, CHAIMOVITCH Patrick, MEIGNEN Thierry

Etaient absents :

BESSAC Patrice, BIDARD Hélène, BOUAMRANE Karim, DATI Rachida, de COMARMOND Hélène, EL KHALFAOUI Shems, EXCELLENT Dieunor, FOURCADE Michel, KLEIN Olivier, LEMOINE Xavier, LEPRETRE Michel, LOUAP Pascal, MAROUN Séverine, SOUYRIS Anne, TAIBI Azzédine, TORANIAN Anouch, VERON Aurélien, VEYRUNES-LEGRAIN Cécile



Le Président de la métropole du Grand Paris
Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison